

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

Sommaire

01. LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



03

Le territoire de la Plaine de l'Ain | 04
 Les compétences en 2022 | 05
 La gouvernance communautaire | 06
 Le fonctionnement de la collectivité | 10
 Le budget, les finances | 15

02. LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES



19

L'aménagement et le développement du territoire
 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) BUCOPA | 20
 L'établissement Public Foncier (EPF) | 22
 L'approbation du projet de territoire | 22
 Les Autorisations du Droit des Sols : service ADS | 24
 La politique de la ville / Rénovation urbaine | 26



29

Les mobilités
 Le Transport à la demande (TAD) | 29
 Le schéma cyclable | 29
 Le développement des modes doux de déplacement | 30
 L'animation et les actions en faveur de la mobilité | 30
 Le covoiturage | 31
 L'intermodalité | 32



34

L'habitat et le logement
 Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 | 34
 Aides financières à l'habitat et actions collectives | 35
 OPAH et Plateforme de rénovation énergétique | 36



Retrouvez les initiatives « développement durable » de la CCPA au fil des pages



37

La prévention et la gestion des déchets
 Prévention, collecte et traitement | 37
 La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 42
 Le patrimoine bâti dédié à la gestion des déchets | 42



44

La transition écologique et énergétique
 Les programmes stratégiques : PCAET et COT ADEME | 44
 L'énergie | 45
 L'environnement et la biodiversité | 46



48

Le développement économique et l'emploi
 Accueil des entreprises et aménagement des zones d'activité | 48
 Services et accompagnement à destination des entreprises | 51
 Emploi / formation | 53
 Agriculture | 54



55

La promotion du tourisme
 Les projets de développement touristique | 55
 L'office du tourisme intercommunal | 57
 La taxe de séjour touristique | 58

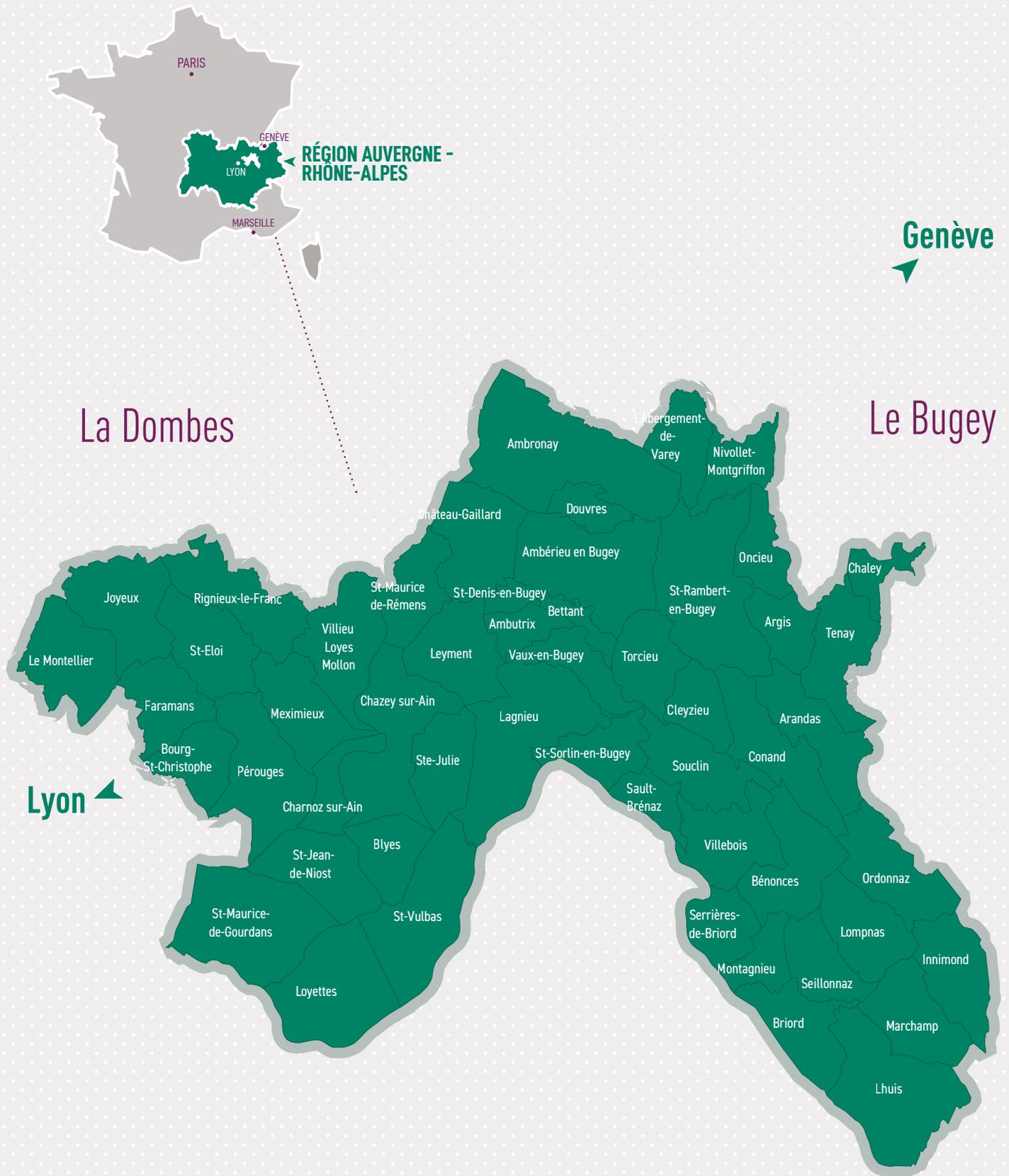


59

Les actions de proximité et la vie locale
 Les seniors - le service du CLIC | 59
 Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentées | 59
 Maison France Services | 60
 La promotion du sport | 61
 La jeunesse et l'insertion | 64
 La culture et l'évènementiel | 64

01

LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



Communes



53
communes



712
km²



79 063
habitants



30 000
emplois



33
zones d'activités
économiques
communautaires



**Le parc industriel
de la Plaine
de l'Ain**



LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

En région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain, à l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Plaine de l'Ain bénéficie d'axes routiers, autoroutiers et ferroviaires renforçant son attractivité.

De la confluence de l'Ain et du Rhône, aux portes de la Dombes et du Bugey, la Plaine de l'Ain offre un cadre de vie préservé au cœur d'un territoire au fort développement économique et au cœur des innovations.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la 6^{ème} de France par sa population, regroupe 53 communes.

LES COMPÉTENCES

Principales compétences exercées par la communauté de communes

→ Aménagement de l'Espace

- Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
- Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Pôle d'Échanges Multimodal d'Ambérieu-en-Bugey : études, réalisation, aménagement et gestion

→ Développement économique

- Actions de développement
- Zones d'activités
- Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
- Promotion du tourisme et office de tourisme

→ Aires d'accueil des gens du voyage

→ Collecte et traitement des déchets

- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

→ Plan Climat Air Energie territorial

→ Logement

- Programme local de l'habitat
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Soutien à la création de logements sociaux

→ Politique de la ville

→ Parcs de stationnement

→ Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain

→ Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)

→ MSAP (Maison de services au public)

- Actions de soutien et de promotion dans les domaines du sport, de la musique, de la culture, de la solidarité, de l'insertion, de la jeunesse et du numérique

→ Soutien aux formations post-baccalauréat

- Voies cyclables et ViaRhôna itinéraires de randonnées

→ Mobilités et déplacements

LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'effectue au travers de trois organes :

1. Le Conseil communautaire
2. Le Bureau communautaire
3. Les Commissions consultatives permanentes

1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de :

84

Conseillers
communautaires
titulaires

44

Conseillers
communautaires
suppléants

128

Élus communautaires

Les élus communautaires représentent les 53 communes de la CCPA, leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants par commune.

Il est présidé par M. Jean-Louis GUYADER. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets. En 2022, le conseil communautaire s'est réuni lors de six séances publiques. Il a adopté 211 délibérations.



Processus d'information
et de décision au sein de la CCPA



Commissions consultatives
permanentes

émettent des avis et des propositions



Bureau communautaire

arbitre



Conseil communautaire

délibère



6

**Conseils
communautaires**
→ adoption de 211
délibérations

6

**Bureaux
communautaires**

48

**Réunions
de commissions**

138

décisions du
Président prises
dans le cadre
des délégations
de compétence
accordées
par le Conseil
communautaire

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du Président, de 11 vice-présidents et de 11 autres membres du bureau. En 2022, le bureau s'est réuni à 6 reprises.

→ **Président : Jean-Louis GUYADER**

→ **Vice-président(e)s :**

- 1^{er} vice-président : **Marcel JACQUIN**
- chargé des mobilités
- 2^e vice-président : **Daniel FABRE**
- chargé du développement économique et environnemental
- 3^e vice-président : **André MOINGEON**
- chargé de la collecte et du traitement des déchets
- 4^e vice-présidente : **Elisabeth LAROCHE**
- chargée des finances, du budget et des mutualisations
- 5^e vice-président : **Joël BRUNET**
- chargé des travaux, des bâtiments, du patrimoine et de l'urbanisme
- 6^e vice-président : **Bernard PERRET**
- chargé de l'habitat, du logement et de la politique de la Ville
- 7^e vice-président : **Jean-Pierre GAGNE**
- chargé du sport et de la jeunesse
- 8^e vice-président : **Eric BEAUFORT**
- chargé du commerce (+ référent Gens du voyage)
- 9^e vice-présidente : **Marilyn BOTTEX, Aurélie PETIT** (à compter du 10/10/2022)
- chargée de la culture et des événements
- 10^e vice-président : **Daniel MARTIN**
- chargé des énergies nouvelles
- 11^e vice-président : **Patrick MILLET**
- chargé du tourisme

→ **Membres du bureau :**

- **Daniel BEGUET**
- **Sylviane BOUCHARD**,
- chargée des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture
- **Josiane CANARD**,
- chargée de la participation et de la concertation
- **Dominique DALLOZ**
- **Liliane FALCON**,
- chargée des solidarités et des services à la personne
- **Gisèle LEVRAT**,
- chargée de la santé
- **Christian LIMOUSIN**,
- chargé des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire
- **Jean-Alex PELLETIER**,
- chargé de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement
- **Jean PEYSSON**,
- chargé de la biodiversité et des espaces naturels
- **Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE**,
- chargée de la formation
- **Paul VERNAY**,
- chargé du Plan Climat Air Energie Territorial et de ses actions

3. LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PERMANENTES

Les 11 commissions consultatives permanentes, appelées « commissions thématiques »

Ces commissions sont chargées d'étudier en amont les sujets soumis au conseil communautaire. Elles émettent des avis et formulent des propositions dans les domaines théma-

tiques dont elles relèvent. Les membres des commissions sont désignés par le Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants.



Mobilités

Déplacements/stationnements, voies vertes, pôle d'échange multimodal - **6 réunions**





Habitat – Logement – Politique de la ville

Habitat, logement, politique de la ville, rénovation énergétique (habitat), OPAH/PLH, opérations territoriales d'aménagement, gens du voyage - **3 réunions**



Économie - Environnement

Stratégie et développement économique, prospective, Emploi/formation, Numérique, Innovations, Environnement, plan climat et ses actions - **10 réunions**



Gestion des déchets

Collecte et traitement des déchets, déchetteries - **5 réunions**



Commerce - Agriculture

Commerce, agriculture, alimentation, politique locale du commerce - **5 réunions**



Énergies nouvelles

Énergies renouvelables, hydrogène, méthanisation, etc. - **5 réunions**



Bâtiments - Travaux - Urbanisme

Bâtiments communautaires, travaux communautaires et travaux dans les ZAE, patrimoine, suivi du service Autorisations du Droit des Sols (ADS), valorisation du petit patrimoine - **2 réunions**



Sport, jeunesse, solidarité

Sport - CLIC - Maison France Services (MFS) - Mission Locale - **3 réunions**





Finances - Mutualisations

Finances, budget, Fonds de concours, mutualisations - **1 réunion**



Culture, évènementiel

5 réunions





Tourisme

Tourisme - Randonnées - **3 réunions**

4. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

2022 : première année pleine de fonctionnement du conseil de développement de la Plaine de l'Ain.

Cette instance, prévue par la loi, regroupe des citoyennes et des citoyens appelés à donner leur avis et émettre des propositions sur les actions et politiques intercommunales. 15 femmes et 16 hommes, représentant les domaines, économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, et les différentes parties du territoire, le composent. Leur mandat s'achèvera le 31 décembre 2024.

L'activité du conseil de développement fut intense en 2022 : 2 assemblées plénières et 3 réunions de travail se sont tenues autour du projet de territoire de la Communauté de communes, les 3 groupes de travail constitués (culture-tourisme-éducation, mobilité-économie et environnement) se sont quant à eux réunis 19 fois.

Le groupe culture-tourisme-éducation a particulièrement travaillé sur la pratique culturelle du territoire et ses modes de promotion possibles, avec un projet d'agenda culturel en ligne.

Le groupe mobilité/économie s'est penché notamment sur le schéma cyclable et sur la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et ses conséquences.

Le groupe environnement a développé trois axes de travail : l'objectif zéro déchets, les émissions de gaz à effet de serre, l'autonomie alimentaire.

Les trois co-présidents, Agnès Rollet, Daniel Bizeray et Pierre-Yves Maisonneuve, ont présenté les travaux du conseil de développement en début de conseil communautaire le 12 mai 2022.



LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain comptait 81 agents en 2022, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, M. Thierry COLIN.

Président : Jean-Louis GUYADER et le Bureau

Directeur général des services : Thierry COLIN
Directrice Générale Adjointe des Services : Virginie BRUNET BERNARD
Directrice Générale des Services Techniques : Laëtitia DECORTE

PÔLE RESSOURCES ET MUTUALISATIONS

Responsable DGAS

SERVICE RESSOURCES

- Responsable RH : *Mylène POULIN*
- Assistante RH : *Camille PUYPE (assistante de prévention)*
- Secrétariat de direction et des assemblées : *Christelle CAGNIN*
- Assistante administrative / accueil / secrétariat : *Céline POIREL*
- Responsable du service finances – budget : *en cours de recrutement*
 - Responsable comptable: *Esther LOCHON*
 - Gestionnaire comptable et financière : *Caroline MOCQUIN*
 - Assistante gestion administrative et comptable : *Monique LAPOUSSIERE*
 - Gestionnaire comptable et de subventions : *Anaëlle GAILLARD*
- Responsable Informatique : *Nordine DEGINNI (Délégué Protection des Données)*
- Chargée de communication / événementiel / culture : *Amandine BERTRAND*

SERVICE CLIC / SENIORS

- Coordinatrice / Responsable : *Cindy LARTIGUE*
- Assistante de coordination : *Laëtitia LOUREAUX*
- Assistante d'accueil : *Sandrine TURC*

MAISON FRANCE SERVICES MFS (MSAP)

- Responsable de service/Chargée d'accueil des publics : *Anaïs SAURAT*
- Agents d'accueil : *Gisèle ARENA, Louissette BOUDHA, Marine VICEDO*

SERVICE COMMUN ADS

- Responsable ADS, conseil et assistance en urbanisme : *Marilyne BEGOT*
- Instructeurs ADS : *Camille BAILLY (remplaçant : Rodolphe MURAT), Françoise ERARD, Kathlène MICHON, Sarah PAILLART, Jennifer PUTELAT*
- Assistante administrative : *Stéphanie NICOLAS*

PÔLE ATTRACTIVITÉ ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Responsables DGS et DGAS

- Responsable développement territorial et dispositifs contractuels : *Virginie BRUNET BERNARD*
- Responsable du service développement économique : *Amandine ARRIGONI*
 - Chargé de mission Accueil des entreprises/ Foncier économique : *en cours de recrutement*
 - Chargé d'ingénierie de projets/ travaux / ZAE et animation économique : *Charly BOUCHARD (remplaçante: Laurence DE LORENZI)*
 - Chargé de mission emploi / formation : *Mathieu ROBIN*
 - Assistante administrative: *Paula DOS REIS*
- Responsable grands projets et numérique : *Olivier DEMOULIN*
- Chargée de mission transition énergétique climat et écologique- Agriculture : *Claire LABARTETTE*
- Chargée de développement et promotion du tourisme : *Véronique CLERC*
- Coordinatrice culture et éducation artistique (CTEAC) : *Lygeri PAPAGIANNAKI*

Commande publique : *service mutualisé avec la Ville d'Ambérieu-en-Bugey*

→ Responsable de service : *Nadia GUILLAUMIN*

PÔLE AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

Responsable DGST

SERVICE AMÉNAGEMENT

- Service aménagement du territoire / Renouvellement urbain : *Laëtitia DECORTE*
- Chargé d'ingénierie de projets/ travaux / ZAE : *Charly BOUCHARD*
- Responsable aménagement/habitat : *Vincent LEGROS*
- Chargée de mission mobilité : *Mathilde REMUAUX*
- Chargée de mission transition énergétique climat et écologique Agriculture : *Claire LABARTETTE*

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

- Responsable du service gestion des déchets : *Cynthia DE SAINT LEGER*
- Assistante opérationnelle : *Florence PIROD*
- Chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets : *Isabelle CRISTINI*
- Chargée de mission déploiement de l'optimisation de la collecte des déchets : *Manon SEQUELA*
- Mécanicien : *Jean-François PUGÉAT*
- Agent technique polyvalent : *Olivier LAURENT*
- Agent du quai de transfert : *Pierre Adrien CAGNIN*
- Agent d'entretien du site : *Gilles MONNET*
- Chef d'équipe de collecte des déchets : *Alexandre MOURROZ*
- Equipes de collecte (*voir en page ci-contre*)
- Chef d'équipe des déchèteries et suivi des prestataires : *Teddy DELOFFRE (assistant de prévention)*
- Animatrice déchets chargée de prévention/ Agent d'accueil des déchèteries : *Marie COMBIER*
- Assistante administrative et de facturation : *Séverine DONET*
- Agents d'accueil de déchèteries (hors marché) : *Philippe LINGOT, Rocco RIZZO, Gilles MONNET*

SERVICE TECHNIQUE

- Responsable Accueil des Gens du voyage / Informatique : *Nordine DEGINNI*
- Référent technique aires GDV/ grand passage : *Said MOULFI*
- Gardiens-régisseurs des aires des gens du voyage : *Pierre CADOT, Sophie CUZIN RAMBAUD*
- Responsable Patrimoine bâti communautaire et abords : *Serge THEBAULT*
- Agents techniques/espaces verts : *Patrick PONS, Benjamin GROSJEAN*
- Agent d'entretien des locaux : *Evelyne PRAT*

81

agents répartis
entre la filière
administrative et
la filière technique



SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Composition des équipes liées à la collecte

Chauffeurs

- Hervé ABAD
- Cyrille BERNIN
- Franck BILLARD
- Olivier GARCIA
- Julien MOURROZ
- Romain MURACZEWSKI
- Dominique OLIVETTI
- Gaétan RONGET

Chauffeurs remplaçants / Rippeurs

- Emilien BELLON
- Éric CHEVILLOT
- Christopher HUGONNET
- Thibaut JAUNET
- Stéphane PECHOUX
- Patrice SINAN
- Bruno VITALIS
- Benoît CASTELLANI

Rippeurs

- Nicolas BAUDRY
- Maverick DE LAS NIEVES
- Dominique DULUYE
- Danes HUMBERT
- Yves ISLER
- Ludovic PAGNEUX
- Pierre PAYET
- Franck PEPIN
- Loïc PORTE



← Remise de médailles lors
de la cérémonie du personnel
le 16 septembre 2022

LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ Siègne de la CCPA

143 rue château, 01150 Chazey-sur-Ain
Le château, l'annexe et le parc du château.
Service ressources, service aménagement,
service développement et service technique.

→ Centre technique de collecte et de transfert des déchets

01150 Sainte-Julie. Service collecte et traitement des déchets.

→ Services du CLIC

(Centre Local d'Information et de Coordination)
46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Service ADS instruction droit des sols

46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des entreprises – LAB – Living lab – Espace coworking

48, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Agora

5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Albarine

108, rue du Docteur Temporal - 01230 Saint-Rambert-en-Bugey

→ Sept déchèteries :

Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Lhuis, Villebois

→ Parkings intercommunaux

Parking de covoiturage de Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey, parking de stationnement gare de Meximieux-Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Aires d'accueil des gens du voyage

(16 emplacements pour 32 places de caravanes)
Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux.

→ Aire de grand passage

(150 caravanes) : Ambérieu-en-Bugey.

→ Gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain

Lycée de la Plaine de l'Ain
01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Pistes cyclables communautaires

Douvres/Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu/Ambrognay, Ambérieu-en-Bugey/Château-Gaillard, Meximieux / Villieu-Loyes-Mollon, Sault-Brénaz / Lagnieu, Villebois.

→ Les offices de tourisme

Bureau d'information touristique à Saint-Sorlin-en-Bugey et Pérouges.

LA DÉMATÉRIALISATION



→ Avec les élus et les communes membres

Dématérialisation des commissions (convocations, comptes-rendus).

Dématérialisation des convocations aux conseils communautaires.

INTRANET à destination des élus et des secrétaires de mairies. Documents divers (convocations et dossiers de séances – délibérations – registres des actes administratifs) et informations de la collectivité.

→ Avec la commande publique

Service mutualisé avec la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

→ La mutualisation

- Intranet : élus et secrétaires de Mairie
- Mise à disposition d'un service d'assistance pour les communes : via SVP (expertise juridique, administrative, technique...)
- Réunion des secrétaires de mairie échanges d'information, actualité...
- Conférences à destination des maires

→ Économie d'énergie



Compte tenu du contexte international et de la crise énergétique, la CCPA a mis en œuvre un plan de sobriété énergétique dès l'automne 2022. Tout le personnel a contribué à l'effort qui lui a été demandé : réduction du chauffage, coupure de l'eau chaude, attention portée sur les éclairages des bureaux et des bâtiments.

LE CHÂTEAU DE CHAZEY

→ Inauguration de la 1^{ère} tranche des travaux

La première tranche de travaux de rénovation a été inaugurée le 16 septembre 2022. L'architecte du projet, Philippe de la Chapelle, a pu présenter le caractère inédit et parfois complexe du projet. Comme la création de nouvelles fondations sous la façade à pan de bois, ou encore la pose acrobatique par hélicoptère d'une gargouille tout en haut du donjon. Le parti pris de l'architecte a été de respecter parfaitement l'aspect extérieur historique du château tout en créant en intérieur des bureaux, salles de travail ou de réunions accessibles aux personnes à mobilité réduite. Deux ascenseurs ont notamment été intégrés au bâtiment.

De très nombreuses entreprises, la plupart aindinoises, ont contribué à cette œuvre. Le chantier a également intégré de nombreuses personnes en insertion professionnelle. Pendant les trois à quatre années précédant l'ouverture au public de l'ensemble des espaces historiques, deux expositions photographiques sont présentées. La première, avec des photographies de Daniel Gillet et la seconde est l'œuvre de Benoît Ravier-Bollard, photographe lyonnais originaire de Souclin.

↓ Inauguration
du château



© Daniel Gillet



© Benoît Ravier-Bollard

↑ Décorations murales découvertes
lors de la restauration

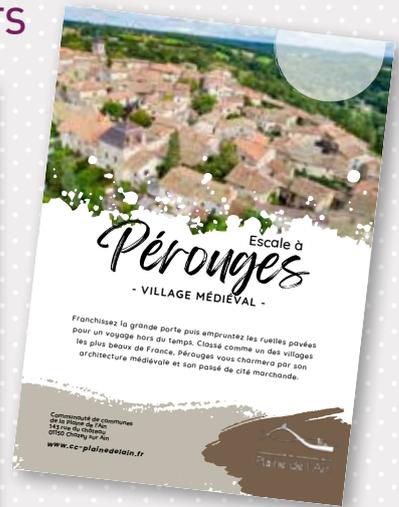
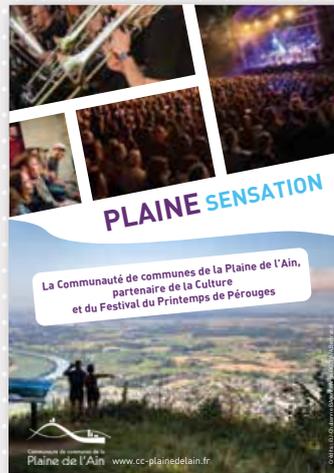


© Daniel Gillet

↑ Inauguration du château avec les photographies prises
par Daniel Gillet des petits et grands moments du chantier

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUX HABITANTS

En 2022, la CCPA a renouvelé sa présence sur les brochures de différents partenaires en proposant des encarts valorisant son territoire et/ou ses actions.



← Une présence sur les réseaux sociaux

→ Magazine d'information «Plaine Ainfo». Impression en 36 000 exemplaires, diffusion en porte à porte à l'ensemble des foyers de la Plaine de l'Ain



Une page Facebook

5 069
abonnés



Un compte twitter

600
abonnés



Un compte Instagram

875
abonnés



Un compte linkedin

560
abonnés



Une Newsletter **bimestrielle**, à l'attention principalement des conseillers communautaires, des mairies et agents de la CCPA



WWW

www.cc-plainedelain.fr

LE BUDGET, LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

Les trois budgets de la CCPA sont :

- Un budget principal relatif à toutes les dépenses et recettes de la collectivité,
- Un budget annexe développement économique pour toutes les dépenses relatives à la création, à la gestion, à l'entretien et la commercialisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE),
- Un budget annexe immobilier locatif destiné à la création et la gestion des bâtiments locatifs immobiliers (atelier relais, baux commerciaux...).

FOCUS SUR LES DÉPENSES

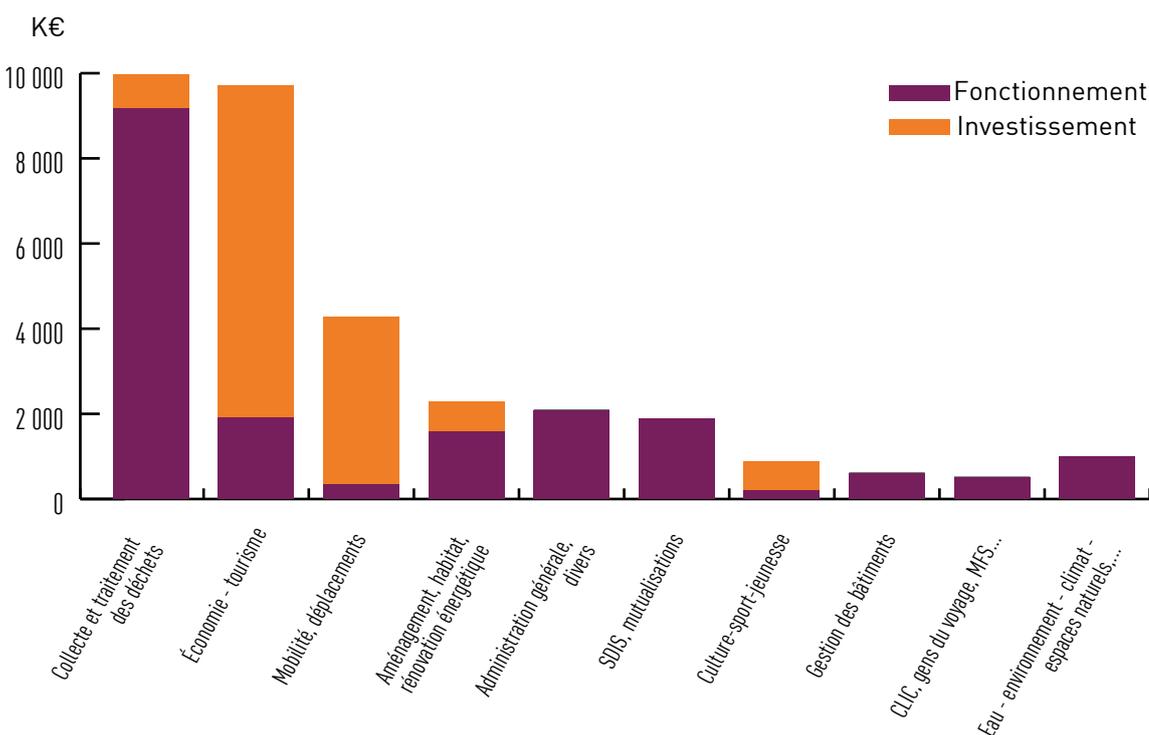
Concernant les dépenses réelles, elles se sont élevées à près de 65 millions d'€ réparties de la façon suivante :

- 14.5 millions d'€ en investissement,
- 51 millions d'€ en fonctionnement.

En 2022, la CCPA a reversé environ 21,5 millions d'€ aux 53 communes membres sous plusieurs formes :

- Attribution de compensation (dotation obligatoire liée au transfert de compétences) : 13,5 millions d'€,
- Dotation de Solidarité Communautaire (dotation volontaire) : 6,3 millions d'€,
- Fonds de concours généralistes et thématiques (dotation volontaire) : 1,7 millions d'€,
- Divers remboursements aux communes notamment remboursement du coût des transport élèves à la piscine : environ 60 000 €.

En parallèle, la CCPA a été encore fortement prélevée au titre de la péréquation entre les collectivités, plus de 9,8 millions d'€ reversés (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales – FPIC).



FOCUS SUR LES RECETTES

Les recettes réelles se sont élevées à un peu plus de 69 millions d'€ (hors excédent de fonctionnement capitalisé) :

- 5,8 millions d'€ en investissement,
- 62,9 millions d'€ en fonctionnement.

Les recettes sont en légère baisse de 2% par rapport à l'année dernière, du fait qu'aucun emprunt n'a été souscrit en 2022..

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État est stable par rapport à 2021, elle s'établit à 3 073 664 €.

Cette DGF est composée de deux dotations :

- La dotation de compensation (2 465 k€) en baisse depuis plusieurs années ;
- La dotation d'intercommunalité (608 k€) qui augmente en conséquence.

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCPA. Il existe deux types de fiscalité.

Pour 2022, les taux d'imposition sont restés stables pour la fiscalité dite ménage mais a un peu augmenté pour la fiscalité dite économique.

Pour rappel :

- Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires (TH) : 6,30 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 0,00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB) : 2,06 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 19,33 %

À noter que :

- Les taux de fiscalité sont parmi les plus faibles de France ;
- Le taux de TH ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales ;
- Avec un taux de CFE de 19,33 %, la CCPA a le deuxième taux le plus bas des communautés de communes d'Auvergne Rhône-Alpes à comparer aux taux de Lyon (31,02%) ou Grenoble (31,09%) ;
- Enfin le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties reste encore cette année à 0 %.

→ **Concernant la fiscalité « ménage »** : elle a subi une importante modification depuis 2021 à savoir la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales mais avec compensation par une fraction de TVA perçue initialement par l'État.

Évolution de la fiscalité «ménage»		2020	2021	2022
Taxe d'habitation	Résidences principales	6 906 839		
	Résidences secondaires		374 884	395 423
	Compensation fraction TVA		6 968 257	7 648 334
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		27 522	27 022	27 807
Taxe additionnelle sur les taxes foncières sur les propriétés non bâties		89 485	81 462	82 336
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		7 973 234	8 446 633	9 388 799
Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		463 282	372 256	465 781
TOTAL		15 460 362	16 270 514	18 007 480

Évolution de la fiscalité «professionnelle»	2020	2021	2022
Cotisation foncière des entreprises	17 272 355	11 909 443	12 502 780
Compensation de l'État		7 537 273	7 776 624
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	9 113 483	8 620 498	9 296 640
Taxe sur les surfaces commerciales	783 978	918 636	846 336
Imposition forfaitaires des entreprises de réseaux	6 174 778	6 246 055	6 338 584
TOTAL	33 344 594	35 231 905	36 760 764

→ **Concernant la fiscalité « professionnelle »** : pour 2022, elle représente plus de **36,760 millions d'€** de recettes fiscales pour la CCPA qui correspond majoritairement aux prélèvements sur les entreprises (CFE, CVAE, TASCOM, IFER). Les recettes fiscales sont en augmentation. On peut donc noter que les entreprises du territoire de la Plaine de l'Ain ont dans l'ensemble bien résisté à la crise.

Il faut également noter un changement de la fiscalité professionnelle. En effet, le base de calcul de la Cotisation Foncière des Entreprises a été modifiée. La perte provoquée par cette réforme a été compensée par l'État.

REVERSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES

La CCPA a mis en place une politique financière de reversement importante et variée dans le but de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de pouvoir développer leurs projets.

Plusieurs reversements aux communes ont été mis en place, il s'agit :

- D'une dotation volontaire : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 6.3 M €/an
- D'un fonds de concours généralistes aux communes,
- Des fonds de concours thématiques
- Fonds de concours pour les pistes cyclables en agglomération
- Fonds de concours pour les opérations et ZAC communales habitat

A travers cette politique de reversement, la CCPA donne la possibilité aux communes membres de développer des projets sur leur territoire.

- Fonds de concours généralistes aux communes

Les fonds de concours généralistes aux communes, mis en place en 2011, ont pour objectif d'encourager l'investissement local. Ils permettent alors le financement des projets sur le territoire de la CCPA en essayant de privilégier l'activité économique des entreprises et l'emploi local.

Les communes sont libres d'utiliser les fonds mis à leur disposition sur tous types de projets d'investissement.

L'année 2022 est la deuxième année de la 5^{ème} génération des fonds de concours généraliste, chaque phase durant 3 ans. Cette 5^{ème} phase se déroulera jusqu'en 2023, son montant total est le même que le précédent (6,75 millions d'€).

Fonds de concours généralistes - 4^e génération

Nombre de dossiers instruits	15
Montant total des travaux	3 603 438 €
Montant des fonds de concours attribué	1 025 190 €

Fonds de concours généralistes - 5^e génération

Nombre de dossiers instruits	29
Montant total des travaux	6 426 688 €
Montant des fonds de concours attribué	1 374 810 €



↑ Construction d'une école primaire et périscolaire à Sainte-Julie

- Fonds de concours pistes cyclables

La CCPA a décidé de verser un fonds de concours pour tous les projets cyclables des communes réalisés à l'intérieur des agglomérations. Ce fonds de concours représente 50 % du coût H.T. dans la limite de 100 000 € par dossier.

Fonds de concours pistes cyclables	
Nombre de dossiers instruits en 2022	1
Montant total des travaux	446 k€
Montant des fonds de concours	100 k€

- Fonds de concours spécialisé petit patrimoine

Les fonds de concours petit patrimoine permettent de financer des travaux de renouvellement, de réhabilitation, de restauration de patrimoine communal. L'aide apportée par la CCPA peut aller jusqu'à 4 000 € par mandat municipal et pour un projet.

Fonds de concours petit patrimoine	
Nombre de dossiers instruits	3
Montant total des travaux	42 k€
Montant des fonds de concours	9 k€



© Freepik

02

LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA



→ Mise en œuvre du SCoT

Le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est couvert par le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) BUCOPA (Bugey Côte-tière Plaine de l'Ain). La CCPA adhère au Syndicat mixte du SCoT BUCOPA, qui assure la définition et la mise en œuvre du SCoT. Il a été approuvé le 26/07/2017. Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification. Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchandises... Le rôle d'un SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques

et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain...) et locaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...).

→ Procédure de modification du SCoT

En 2021, le SCoT a décidé de lancer une procédure de modification du SCoT, éventuellement nécessaire à l'extension de l'emprise foncière du CNPE du Bugey dans le cadre de ses projets de développement.

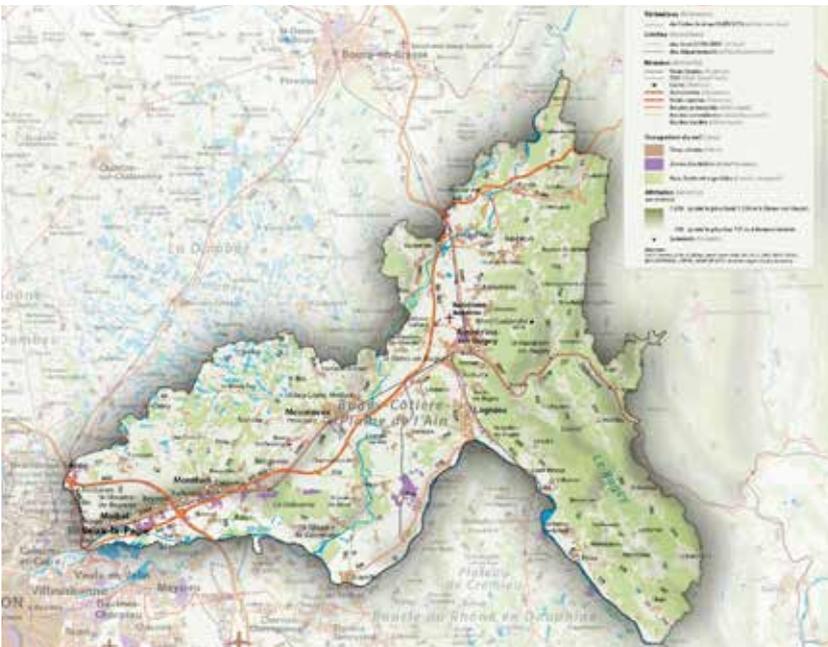
Après un long travail préparatoire, une concertation publique préalable organisée fin 2021, le contenu du projet de modification a été approuvé par le conseil syndical du 19 avril 2022. Il a été soumis à la consultation des personnes publiques associées (PPA) et à enquête publique. La consultation des PPA s'est déroulée du 20 mai 2022 au 20 août 2022, et l'enquête publique du 20 septembre au 22 octobre 2022.

Concernant l'enquête publique, avec plus de 1 500 contributions, celle-ci a démontré l'intérêt de la population à ce projet. Par ailleurs, 78,5% de ces contributions ont été favorables au contenu du projet de modification du SCoT. À la suite de ces consultations, des évolutions ont été apportées au contenu du projet pour une approbation définitive prévue pour le conseil syndical de février 2023.

→ Partenariat avec le CAUE de l'Ain

Le syndicat mixte BUCOPA est engagé depuis son approbation dans la mise en œuvre des objectifs et des orientations fixés dans le SCoT en matière de qualités architecturales et paysagères. A ce titre, il a conclu un partenariat avec le CAUE de l'Ain.

Ce partenariat a pour objectif le partage de connaissance et la création d'outils permettant de répondre aux objectifs du SCoT BUCOPA en termes de qualité et d'intégration architecturale et paysagère. Cette convention prévoit :



Des actions de formations et de sensibilisation :

- Élaboration et organisation d'une formation sur mesure (théorique et pratique) sur le thème de la densification des enveloppes urbaines avec visite de terrain prévue au premier semestre 2022.
- Élaboration de nouvelles fiches de recommandations sur les thèmes suivants : Intégration de dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti, gestion de la densification des enveloppes urbaines, qualité des lisières urbaines.

Poursuite des actions de conseils :

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, pour intégrer les orientations des cahiers de recommandations dans le règlement et les OAP notamment :

- En amont des projets de constructions ou d'aménagement portés par des opérateurs publics ou privés (Permis de construire, permis d'aménager...);
- En accompagnant les services ADS pour analyser les dossiers d'autorisation d'urbanisme présentant des enjeux spécifiques architecturaux ou paysagers.

Par ailleurs une soirée de débat et de sensibilisation a été organisée le 19 avril 2022 sur le sujet de la densification au sein des enveloppes urbaines avec l'intervention de Thomas Hanss du bureau d'études « Villes vivantes ».

Une journée de formation sur le thème de la « Densification spontanée » a été organisée le 20 mai 2022. Cette journée à destination des élus et techniciens a réuni une quinzaine de participants. Les objectifs de cette formation étaient de :

- Rappeler le rôle et les prérogatives des élus en amont et en aval des projets de densification et de divisions parcellaires ;
- D'appréhender les principes d'organisation spatiale harmonieux et efficaces au sein d'un ensemble bâti ;
- De porter une analyse et faire des propositions au regard d'un projet de densification.

→ L'animation et la concertation

Au niveau de son territoire, le SCOT participe à l'animation du réseau des acteurs, des communes et des communautés de communes. Il les accompagne et conseille dans leur procédures d'urbanisme et leur réflexion en matière d'aménagement.

Au niveau de la CCPA, un séminaire aménage-

ment du territoire et urbanisme a été organisé le 18 mai 2022. Le SCOT BUCOPA a participé aux réflexions portant sur la mise en œuvre des dispositions de la loi climat et résilience du 22 août 2021.



Au niveau régional, la communauté technique de l'inter-Scot a poursuivi ses travaux avec les deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Elle s'est ainsi réunie à dix reprises en comité technique et à de nombreuses autres occasions pour travailler en groupe projet.

Cette année a de nouveau été marquée par l'impact de la loi Climat et Résilience qui est venue introduire officiellement dans le code de l'urbanisme, l'objectif pour les Scot d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » à horizon 2050.

Dans ce cadre, les Agences d'Urbanisme de Lyon et Saint-Etienne ont organisé, pour le compte de l'inter-Scot et de l'Epora, un séminaire intitulé « Vers une aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne plus sobre en foncier », le 25 mai 2022.

L'inter-Scot et les 2 Agences se sont également fortement mobilisés en 2022 sur l'article 220 de la loi Climat et Résilience qui instaure la tenue par les intercommunalités, d'un inventaire des zones d'activités économiques.

En 2022, la communauté inter-Scot a également organisé deux temps d'échanges techniques avec des experts et universitaires :

- En juin, avec Laurent Delcayrou et Corentin Riet du Shift Project, qui sont venus présenter et confronter aux réalités de terrain de l'Amelyse leurs travaux sur la « Résilience des Territoires » ;
- En août, avec Magali Talandier, professeure en urbanisme et aménagement du territoire à l'université Grenoble-Alpes, qui est venue présenter ses travaux sur « l'économie métropolitaine ordinaire » et ses enjeux pour le système métropolitain de Lyon – Saint-Etienne.

i **POUR ALLER PLUS LOIN** et retrouver toutes les informations relatives au SCOT : www.bucopa.fr

2. L'Établissement Public Foncier (EPF)

En 2022, l'établissement s'est porté acquéreur pour 5 opérations situées sur son territoire. 3 acquisitions concernaient des projets de logements et 2 des projets d'équipements publics.

3. L'approbation du projet de territoire



Lors du conseil communautaire du 17 mars 2022, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a adopté son premier projet de territoire. Jusqu'à présent, celui-ci n'était pas formalisé, c'est désormais chose faite !

La stratégie retenue est le fruit d'une collaboration entre les élus de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, les services et les membres de son conseil de développement. Elle se base sur un diagnostic partagé du territoire. Cette stratégie fixe le cap de l'action de la CCPA sur l'ensemble du mandat et va guider l'ensemble de ses actions, notamment d'ici 2026. Cette stratégie prend en compte les principes fondamentaux qui ont régi l'évolution de l'intercommunalité depuis sa création et constituent son ADN :

- Une gestion des services de proximité par les communes

La communauté de communes veille à laisser aux communes des marges d'actions et de choix, pour la meilleure gestion des services de proximité et pour maintenir l'intérêt de l'implication d'habitants dans des fonctions électives et/ou bénévoles à l'échelle de leur commune. Ce modèle particulier repose sur des versements financiers importants en faveur des communes.

- Un territoire productif et non seulement résidentiel

La Plaine de l'Ain est foncièrement attachée à poursuivre un développement économique équilibré qui s'organise en pôles structurants :

- La centrale du Bugey
- Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
- Les zones d'activités

Son indicateur de concentration d'emploi en est l'illustration, avec une augmentation de 4 points entre 2007 et 2017 (passant de 83,6 à 87,6). Ce fort développement est d'autant plus fort dans les franges sud et ouest du territoire.

- Une ouverture d'esprit et une ouverture vers les territoires voisins

La collaboration avec les territoires limitrophes (CC de la Dombes, 3CM, CC Miribel et Plateau, CC des Balcons du Dauphiné, CC Bugey Sud, CC Rives de l'Ain et Pays de Cerdon..) a été mise en évidence comme un levier de développement et une source de motivation territoriale. Cette ouverture concerne notamment le tourisme, la formation, l'alimentation, l'industrie...

De même, en matière culturelle ou événementielle, des échanges avec des équipements ou événements de la Métropole lyonnaise seront recherchés.

- Une prise en compte du climat et de ses enjeux

L'enjeu environnemental et climatique est au cœur des préoccupations des élus de la CCPA, qui mène une politique opérationnelle et ambitieuse en la matière. Son récent PCAET (signé en 2020) établi lors du dernier mandat décline sa stratégie en cinq axes.

- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Plaine de l'Ain souhaite porter une politique volontaire et exemplaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, à la fois dans ses pratiques internes et dans des politiques locales.



Signature du Contrat de Relance et Transition Écologique (CRTE) de la Plaine de l'Ain

Le 07/12/2021, le Président de la CCPA et Madame la Préfète de l'Ain ont signé le CRTE de la Plaine de l'Ain. Le CRTE est un dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités locales, qui se déploie sur tout le territoire national. Il s'inscrit dans le cadre du Plan de relance afin de favoriser la réalisation de projets contribuant à la transformation écologique, économique et sociale des territoires, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Pour la Plaine de l'Ain, il se décline sous la forme de cinq orientations stratégiques et d'un plan d'actions avec la possibilité de soutenir financièrement des projets communaux et intercommunaux.

Le projet de territoire en résumé...



4. Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) : service ADS

Depuis 2014, le service ADS (Autorisation Droits des Sols) assure l'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour les communes de la CCPA dotées d'un document d'urbanisme soit 43 communes.

En 2022, le service ADS a instruit 1357 autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager, Déclarations Préalables taxables, Certificat d'Urbanisme opérationnel).

En parallèle, le service apporte son assistance juridique aux élus en cas de recours ou pour toute question relative au droit de l'urbanisme. Le service s'est renforcé en accueillant une 5^{ème} instructrice.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, 260 demandes ont été instruites par voie dématérialisée. Un important travail d'information et de formation a été réalisé auprès des communes avec des journées d'échange entre les 43 communes et le service ADS sur les pratiques d'instruction (pratique du logiciel d'instruction et mise en place de la dématérialisation) et sur des sujets en droit de l'urbanisme.

Le contenu des demandes d'autorisation d'urbanisme continue d'évoluer avec le développement des objectifs énergétiques et le changement de réglementation thermique (RT 2020) au 01/01/2022.

1357

**dossiers
instruits**



Accueil du public sur rendez-vous

directement en mairie
avec les élus et les pétitionnaires.



Bureaux du service ADS

Maison des Entreprises
46 rue Noblemaire - 01 500 Ambérieu
Service ouvert uniquement aux élus et leur personnel
municipal sur RDV



Assistance juridique

pour les élus sur leurs
questions d'urbanisme et
le suivi des recours



Instruction

des permis de construire, des permis d'aménager,
des déclarations préalables génératrices de taxes,
des permis de démolir, des certificats d'urbanisme
opérationnels



**Service
gratuit**

Dossiers instruits par le service ADS en 2022

Communes	Cub (certificat d'urbanisme)	DP (déclaration préalable)	PCmi (maison indivi- duelle)	PC (permis de construire)	DP- lot	PA (permis d'aménager)	PD (permis de démolir)	Nombre total par commune
Ambérieu-en-Bugey	13	48	45	50	7	5	7	175
Ambronay	4	2	24	10	0	1	0	41
Ambutrix	10	7	6	0	1	0	0	24
Argis	0	5	4	0	0	0	0	9
Bettant	0	3	5	0	0	0	0	8
Blyes	0	18	21	9	0	1	1	50
Bourg-Saint-Christophe	1	31	25	3	1	1	0	62
Briord	7	6	21	2	0	0	1	37
Charnoz-sur-Ain	2	6	17	2	0	0	0	27
Château-Gaillard	2	25	17	9	0	3	3	59
Chazey-sur-Ain	1	9	15	7	0	0	2	34
Cleyzieu	1	0	4	0	0	0	1	6
Douvres	3	7	11	1	0	1	0	23
Faramans	1	8	11	1	0	2	1	24
Joyeux	1	3	2	0	0	0	0	6
L'Abergement-de-Varey	1	2	3	0	0	0	0	6
Lagnieu	3	33	22	11	0	4	3	76
Le Montellier	0	0	0	0	0	0	0	0
Leyment	2	14	8	9	1	1	0	35
Lhuis	2	10	11	5	0	0	1	29
Lompnas	1	0	1	1	0	0	0	3
Loyettes	2	16	34	8	0	5	2	67
Montagnieu	6	5	4	2	0	0	0	17
Ordonnaz	3	0	0	1	0	0	0	4
Pérouges	0	18	13	4	0	2	1	38
Rignieux-le-Franc	2	5	19	5	0	0	0	31
Saint-Denis-en-Bugey	3	8	4	2	0	0	0	17
Saint-Eloi	1	3	7	0	0	2	0	13
Saint-Jean-de-Niost	1	16	21	5	0	5	0	48
Saint-Maurice-de-Gourdans	2	25	33	5	1	2	0	68
Saint-Maurice-de-Remens	4	8	18	7	1	1	0	39
Saint-Rambert-en-Bugey	2	13	7	1	0	0	2	25
Saint-Sorlin-en-Bugey	3	6	6	2	0	1	0	18
Saint-Vulbas	0	5	10	14	0	3	1	33
Sainte Julie	0	9	9	4	1	0	1	24
Sault-Brenaz	1	1	4	2	1	0	0	9
Serrières-de-Briord	1	11	2	1	0	0	1	16
Souclin	3	1	5	1	1	0	0	11
Tenay	0	5	5	1	0	0	1	12
Torcieu	2	4	9	0	0	0	0	15
Vaux-en-Bugey	3	6	8	3	1	0	2	23
Villebois	8	14	6	1	0	0	1	30
Villieu-Loyes-Mollon	4	29	27	5	0	0	0	65
TOTAL	106	445	524	194	16	40	32	1357

5. La politique de la ville / Rénovation urbaine



- Rappel sur la Politique de la Ville (PDV) et le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)

Depuis 2014, Ambérieu-en-Bugey a intégré le dispositif national dit « Politique de la Ville ». Ce dernier permet aux communes d'être soutenues pour mener diverses actions à destination des habitants des quartiers dit « prioritaires ». L'État, le Département, la CAF, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la Ville, les bailleurs sociaux et des dizaines d'autres structures œuvrent ensemble depuis 7 ans pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Le quartier prioritaire (QPV) est situé au sein du secteur Gare et il a été nommé « Courbes de l'Albarine ». Le choix a été fait d'agir en priorité en quartier Gare, mais également pour tous les habitants de la ville afin de favoriser la mixité et permettre à tous les Ambarrois de pouvoir trouver des solutions.

Un document unique, le Contrat de Ville, définit les objectifs communs dans plusieurs domaines comme : culture, cadre de vie, accès aux droits, emploi, santé, et bien d'autres. Après 8 ans de mise en œuvre, la Ville et la CCPA ont souhaité évaluer le dispositif et en partager le bilan.

Grâce à la Politique de la Ville, malgré les diverses crises, le Quartier prioritaire (QPV) a connu une réelle amélioration durant cette période :

- le chômage a diminué de près de 20% : le QPV ambarrois a un taux de chômage parmi les plus bas de France ;
- tous les commerces sont ouverts : un des seuls QPV de France à avoir tous ses commerces ouverts. Le dynamisme de la gare SNCF est un vrai atout ;
- le revenu fiscal des habitants a augmenté en moyenne de 25% (augmentation moyenne de 7% sur la commune).

- Les actions majeures de la Politique de la Ville

En 8 ans, ce sont :

- + de 130 projets ponctuels ou récurrents à destination des habitants ;
- + de 25 000 bénéficiaires dont 50% du QPV* (*certains habitants peuvent avoir bénéficié de plusieurs actions) ;

Un renfort de la présence humaine : une médiatrice sociale pour favoriser le lien avec les habitants ; une animatrice pour l'accompagnement scolaire ; une dizaine de postes au sein du tissu associatif local ; des éducateurs de prévention pour accompagner les jeunes sont dédiés quotidiennement à l'accompagnement du dispositif et en toute proximité des publics bénéficiaires.

L'amélioration de la propreté dans le parc social : travaux de sur-entretien des parties communes, suivi dédié particulier sur les bâtiments visés par le dispositif.

Un laboratoire d'expérimentations pour innover et créer des actions qui durent : Intervenant social de la Gendarmerie pour faciliter la prise en charge des violences intrafamiliales, lutte contre les dépôts sauvages, diagnostic en marchant, fête du JEU, etc.

Agora France Services : 400m² pour faciliter l'accès aux services publics, à l'accès aux droits et apporter des solutions de proximité. Ce sont désormais 3 agents à temps pleins dédiés et plus de 30 structures qui viennent assurer des permanences variées : impôts, emploi, avocat, notaire, CAF, défense du consommateur, mobilité, création d'entreprise...

- Zoom sur 4 actions majeures

La CCPA et ses partenaires impulsent ou coordonnent des actions majeures afin d'agir concrètement auprès des habitants :

- **Nouveau Départ (Mission Locale jeunes) :** 100 jeunes de 16-25 ans ont pu se remettre dans une dynamique active grâce à une action mêlant redynamisation et contrat de travail pour réaliser des missions d'intérêt public (peinture des écoles, de salles communales, nettoyage du cimetière ou des déchets, espaces verts ...) → 90% de retour à l'emploi ou en formation professionnalisante.

- **Maîtrise de la langue (Atelec)** : 300 personnes ont bénéficié de cours de maîtrise de la langue française afin de faciliter l'insertion sociale et la recherche d'emploi.
- **Ruche Numérique (Centre social le Lavoir)** : 2000 personnes ont pu bénéficier d'un accès aux outils informatiques et à des cours pour être autonome.
- **Conciergerie engagée (La corde alliée)** : plus de 500 interventions pour des petites réparations (personnes âgées) ou l'amélioration des performances énergétiques afin de réduire les factures et préserver l'environnement.

→ La Politique de la Ville rassemble les Ambarrois

Des actions fédératrices rassemblant des centaines d'Ambarrois :

- **La Fête jeu « JEU suis un héros » (Licorne Joueuse)** : expérimentation des deux premières éditions avant que cet événement devienne incontournable au château des Echelles.
- **Musée urbain** : la réalisation de fresques sur le quartier Gare est à la genèse du Musée Urbain inauguré à l'été 2022.
- **Défriche ton art** : un événement culturel majeur du printemps 2022, porté par la MJC et le Centre social. Une grande fête populaire de plus de 3 000 personnes autour des arts urbains.
- **Les terrasses musicales** : des animations musicales gratuites proposées par le Centre Social pour plus de 1 000 habitants.

→ Focus sur le Conseil citoyen

Le Conseil citoyen est une instance qui permet aux habitants et associations de participer et de se mobiliser pour leur quartier, en apportant leurs connaissances de la vie du quartier. C'est un espace de propositions et d'initiatives développées à partir des besoins des habitants et un lieu d'échanges entre habitants et acteurs locaux.

En 8 ans, le Conseil citoyen a permis :

- De faciliter et accélérer l'ouverture du cabinet médical
- D'alerter sur la nécessité d'un distributeur de billets et permettre sa prochaine réouverture,
- De faire découvrir la friche Cordier grâce à de nombreuses manifestations
- De réhabiliter le square Normandie-Niémen,

- De faire remonter la nécessité de lutter contre les dépôts sauvages,
- De faire remarquer le mobilier urbain manquant ou à remplacer (lampadaire, poubelle, banc, jeux...)

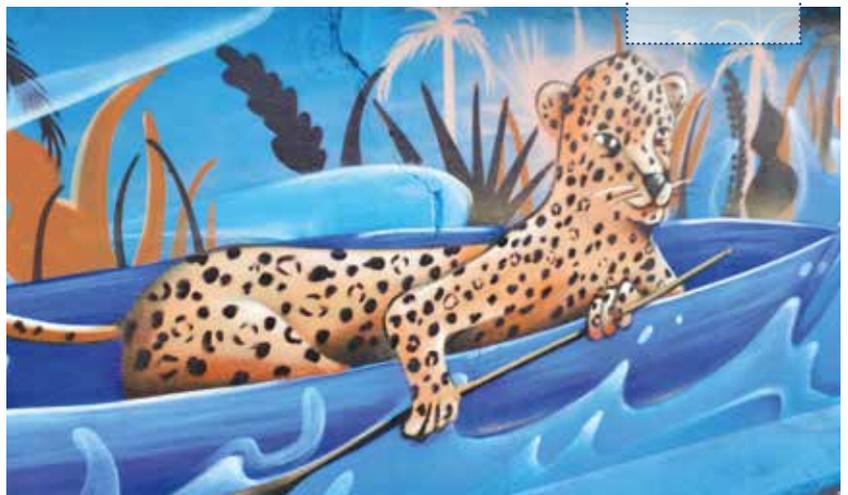
La Ville d'Ambérieu-en-Bugey et la CCPA ont fait part de leur souhait de pouvoir bénéficier d'un nouveau Contrat de Ville. La décision appartient à l'État. Une reconduction du dispositif permettrait d'avoir les moyens de poursuivre les actions, de faire évoluer et parfaire la démarche afin de continuer d'œuvrer dans l'intérêt des habitants.



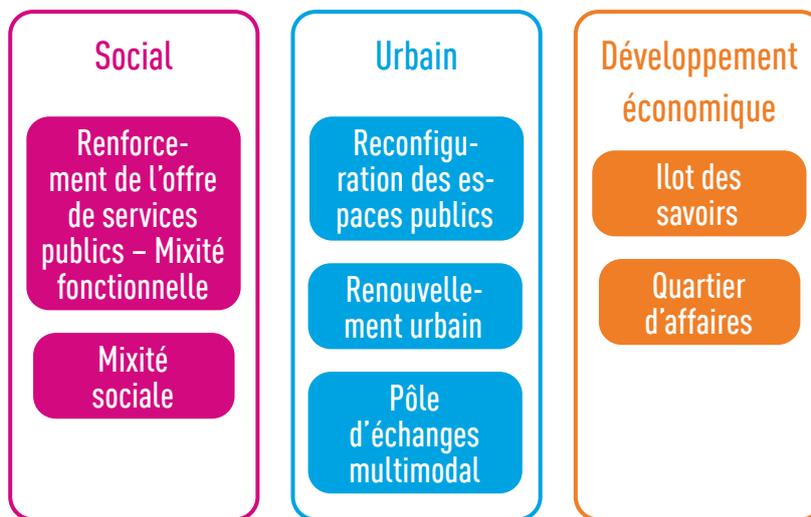
→ Les terrasses musicales



→ Défriche ton art



↓ Musée urbain



- La rénovation urbaine – Convention ANRU de mise en œuvre du programme d'actions

Le projet de rénovation urbaine du QPV Courbes de l'Albarine

Le projet urbain permet de répondre à différents enjeux, à la fois pour les habitants actuels du quartier et pour la population future. Il s'agit de rendre ce quartier plus agréable, facile à vivre et plus attractif pour les personnes qui feraient le choix de s'installer à Ambérieu-en-Bugey ou sur le territoire de la communauté de communes dans les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit de transformer ce quartier pour en faire une destination résidentielle de choix, compte tenu de sa position géographique en plein cœur du quartier gare et de ses aménités futures. Le nouveau quartier de la gare offrira des atouts notables en termes de présence de services publics, de services médico sociaux, d'équipements d'enseignement, de services de transport. Il s'agit d'intensifier les fonctions urbaines (services, commerces, culture, formation...) tout en densifiant le tissu urbain pour participer à l'accueil de la population projetée par les ambitions du SCOT à l'horizon 2030, à savoir 3000 habitants supplémentaires à l'échelle de la ville d'Ambérieu-en-Bugey. Il s'agit également de favoriser la mixité fonctionnelle en répondant aux conditions d'accueil des entreprises qui chercheraient à bénéficier d'une localisation de centre-ville, à proximité immédiate de la gare, offrant ainsi aux futurs salariés des services et des commerces. Le secteur bénéficie d'ores et déjà d'un accès privilégié au réseau de transports en commun (25 minutes de Lyon Part-Dieu par le train, desserte par les

principales lignes de bus du département et de l'intercommunalité) ainsi que d'un tissu d'entrepreneurs et d'acteurs économiques actifs (sièges sociaux, LAB 01, services aux entreprises). Une convention ANRU signée le 15/06/2020, permet la mise en œuvre des actions définies dans le protocole ANRU lui-même signé en septembre 2016 selon 3 volets :

- **SEMCODA** : Albarine : démolition de 15 logements + résidentialisation de la résidence Albarine (92 logements).
- **DYNACITE** : Noblemaire : résidentialisation de la résidence Noblemaire (132 logements) Dépôt : résidentialisation de la résidence rue du dépôt (40 logements).
- **Ville d'Ambérieu-en-Bugey** : requalification de la place Sémard.

Les actions en 2022 :

• Albarine (SEMCODA) :

Diagnostic amiante et préparation du chantier : de mi-Octobre à fin Novembre 2022.

• Noblemaire (DYNACITE)

Lancés en septembre 2022, les travaux comprennent :

- Démolitions,
- Tour D – Aménagements extérieurs,
- Tour D – Réfection hall D,
- Tour A et B – Aménagements extérieurs,
- Tour A – Réfection hall,
- Tour C – Aménagements extérieurs ,
- Tour C – Réfection hall.

Fin 2023, le secteur Noblemaire aura fait peau neuve. Bientôt se seront plus d'espaces verts, 4 fois plus de places de stationnement, une nouvelle aire de jeux, du mobilier urbain neuf et de nouveaux cheminements piétons.

LES MOBILITÉS

1. Le Transport à la demande (TAD)

La mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire a été identifiée comme une opportunité de proposer une desserte fine du territoire et complémentaire à l'offre de déplacement existant. Il s'agit de permettre un meilleur accès aux pôles générateurs de déplacement pour les personnes en difficulté de mobilité ainsi que de réduire l'usage de la voiture individuelle.

2022 a été l'année de réflexion autour de ce service, en partenariat avec les communes et la Région.

Afin de définir les caractéristiques du futur service, la CCPA a fait appel à un cabinet d'études spécialisé. Les études se poursuivent pour une mise en service en 2023.

2. Le schéma cyclable

2022, année de la mise en œuvre du schéma cyclable avec la reconnaissance sur le terrain des pistes prioritaires, le lancement des liaisons locales et l'inauguration de la ViaRhôna® le 17 mai 2022.

- Les liaisons intercommunales

Les reconnaissances terrain pour les liaisons d'Ambérieu-en-Bugey à Torcieu et de Lagnieu au Parc Industriel de la Plaine de l'Ain ont commencé en 2022. Les études se poursuivent pour le traçage et l'acquisition de foncier sur les liaisons de Pérouges à Bourg-Saint-Christophe et de Charnoz-sur-Ain à Meximieux.

- Les projets entre territoires

Le 30 mai 2022, la CCPA a signé une convention avec les EPCI de la Dombes afin de participer au groupement de commandes pour la réalisation de l'étude « boucles cyclables loisirs et voie verte – Grande Dombes ». Il s'agit d'étudier l'opportunité et la faisabilité de boucles cyclables loisirs et d'une liaison type voie verte entre La Voie Bleue® et la ViaRhôna®.



→ Le livret vélo



Participation de la CCPA à l'acquisition de

116

vélos électriques

et

5

trottinettes électriques



29,3 k€

Montant global des aides

3. Le développement des modes doux de déplacement

→ L'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques

Depuis 2019, l'aide de la CCPA à l'acquisition d'un VAE, initialement accordée aux habitants du territoire utilisant le train pour se rendre à leur lieu de travail, s'est étendue aux personnes travaillant à moins de 15km de leur domicile. Avec des critères adaptés, elle est aussi accordée aux utilisateurs de la trottinette électrique.

4. L'animation et les actions en faveur de la mobilité

→ Semaine européenne de la mobilité 2022

A l'occasion de la semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2022, la CCPA a mis en place des offres et des temps forts pour inciter les changements de comportement et découvrir le territoire autrement :

- Gratuité des services,
- Participation au Challenge mobilité AURA.

→ Le livret vélo

Un livret vélo « À vélo dans la Plaine de l'Ain » a été créé pour informer et donner envie aux habitants du territoire d'utiliser le vélo pour leurs déplacements et leurs loisirs.

→ Ateliers de réparation de vélo

La CCPA a soutenu la mise en place, à la Rénoverie, d'ateliers de co-réparation de vélo, où l'usager apprend à réparer son vélo.

→ Appel à projet national Vélos et Territoire – ADEME

La Communauté de communes est lauréate, depuis fin 2019, de l'appel à projet Vélos et Territoires qui vise à améliorer la part modale du vélo par différentes actions en privilégiant le public non pratiquant via un soutien technique et financier.

Dans ce cadre, des vélos à assistances électriques sont disponibles en libre-service depuis juillet 2020. Il y a 2 stations de 7 vélos sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Les vélos peuvent être empruntés pour 15h maximum et doivent revenir à leur station de départ.



5. Le covoiturage

En 2022, le covoiturage a pris de l'ampleur, notamment concernant le service « Covoit'ici ».

– Covoiturage Covoit'ici

Depuis 2020, la CCPA, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE), a mis en place 4 lignes de co-voiturage spontané vers le PIPA et le CNPE.

En 2022, l'usage de ces lignes de covoiturage s'est fortement développé. A la fin de l'année, on recense plus de 3700 inscrits et plus de 170 passagers différents. Le temps d'attente moyen est de 6 minutes. Sur l'année cela représente 37 402 km covoiturés et plus de 81 000 propositions de trajets.

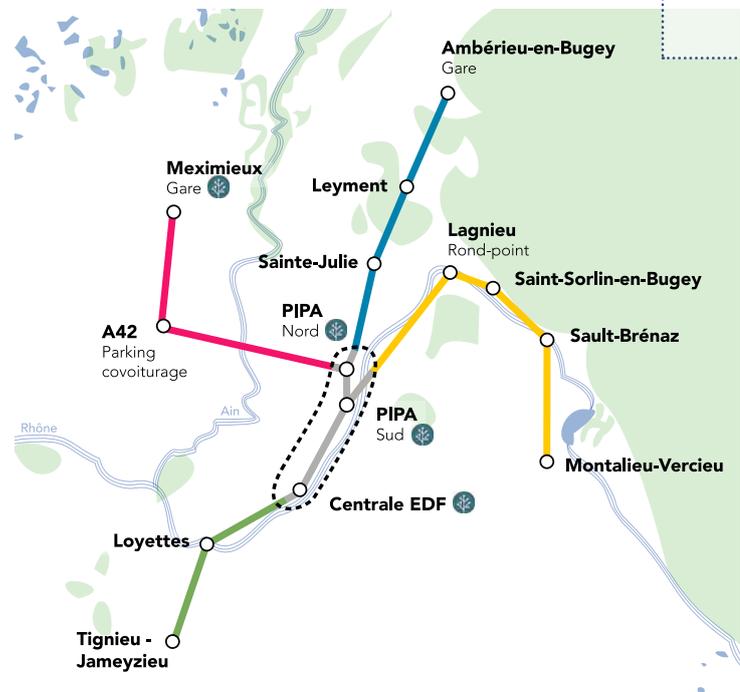
Fort des enseignements de la première phase d'expérimentation et constatant un engouement autour du service, la CCPA et ses partenaires ont décidé de le reconduire pour 18 mois.

Les tarifs du service ont évolué. Afin d'inciter les conducteurs à proposer leurs sièges libres pendant les heures de pointe et sur les trajets les plus empruntés, une indemnité sièges libres (ISL) est attribuée. En remplissant ces conditions, les conducteurs perçoivent une indemnité de 0,50€ par trajet proposé, et 2€ par passager transporté. Les passagers contribuent au partage de frais en payant 0,50€ par trajet quel que soit le trajet. Des nouveaux panneaux ont été déployés afin d'améliorer la visibilité du service. Les arrêts de Tignieu-Jameyzieu, Ambérieu-en-Bugey et CNPE ont été légèrement déplacés pour faciliter les parcours.

Le réseau de lignes de covoiturage « Covoit'ici » de la Plaine de l'Ain a fêté ses deux ans le 19 octobre 2022. À cette occasion, une soirée d'échange entre usagers et partenaires du territoire a été organisée.

Le projet Covoit'ici est mené dans le cadre de Pendraura+, programme de valorisation des certificats d'éco-nomies d'énergie piloté par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement. L'opération « Lignes de covoiturage » est cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Elle bénéficie également de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'État.

↓ Carte des lignes Covoit'ici



→ Soirée d'échange pour les deux ans de Covoit'ici



© Gaël Bernard - Studio

- Développer le covoiturage

Pionnière en Région Rhône-Alpes, la CCPA a réalisé trois parkings de covoiturage aux sorties d'autoroute afin de développer ce mode de déplacement.

- Sortie Meximieux-Pérouges : 141 places
- Sortie Château-Gaillard : 65 places et 2 bornes électriques
- Rond-Point de Lagnieu : 23 places (sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, en lien avec le point de vente collectif).

Le projet d'un parking dédié à la pratique du covoiturage au niveau de la gare d'Ambérieu-en-Bugey est en cours d'études.

- Covoiturage MOV 'ICI

MOV'ICI est un site Internet et une application mobile pour partager ses trajets quotidiens : travail, loisirs ou courses... Les conducteurs proposent ainsi les sièges disponibles dans leur voiture et les passagers trouvent facilement des conducteurs dont les horaires et trajets correspondent à leur besoin. La promotion de cette plateforme a continué à travers les animations en gare d'Ambérieu-en-Bugey et les communications de la CCPA.

i Une communauté « plaine de l'ain » a été créée, rejoignez-la sur : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

5. L'intermodalité

- Les actions intercommunales à Ambérieu-en-Bugey

À Ambérieu-en-Bugey, la CCPA a aménagé un parking de 138 places en 2019 complété par 80 places en 2021 accessibles gratuitement grâce à la carte OURA. 200 places provisoires restent accessibles le long de la rue Bravet.

À terme, le parking SNCF sera optimisé pour proposer une offre de stationnement de 200 places complétée par une offre de 350 places au niveau de l'ancienne friche Cordier.

En 2022, le développement du quartier gare à Ambérieu-en-Bugey a démarré avec le projet d'un parking de covoiturage. Suite au travail d'acquisition foncière et de déconstruction réalisé les années précédentes, le projet a été lancé à proximité immédiate de la gare, afin de faciliter le stationnement des usagers. Cette offre de stationnement de 60 places à deux pas de la gare sera réservée aux titulaires de la carte Oura covoiturant par un système de double badgage.

La conception du projet prévoit un aménagement paysager entièrement perméable. Le revêtement en pavés alvéolaires bétons permettra d'infiltrer toutes les eaux de pluie, et laissera s'installer une strate basse. Les arbres d'ombrage et les arbustes permettront de limiter la température ambiante l'été. En complément du stationnement, une box sécurisée pour l'accueil de vélo sera également installée.



Projet cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

- Les hubs de mobilité et la plateforme dédiée



Depuis mars 2020, 3 hubs de mobilité ont été installés par la CCPA sur le territoire : en gare de Meximieux Pérouges, en gare d'Ambérieu-en-Bugey et sur le PIPA. Un 4^{ème} hub a été installé à la Centrale EDF de Bugey.

Ces structures autonomes en énergie grâce à des panneaux solaires offrent un espace d'attente et d'information sur les mobilités. Elles sont positionnées aux terminus des lignes Covoit'ici afin de faire office d'arrêt et de passerelle d'un mode à l'autre (train vers covoiturage, co-voiturage vers vélo...).

Une tablette tactile permet de s'informer sur les modes de déplacements disponibles (train, bus et autres). Il y a également la possibilité de réserver son covoiturage et son vélo (au PIPA) et de déposer ses affaires dans une consigne automatique aux hubs des gares (Casebook). Plaine-mobilité.fr, une plateforme web offrant les mêmes services que les hubs ainsi qu'un

diagnostic personnalisé et une mise en relation pour du covoiturage viennent compléter le dispositif.

Ce programme est également mené dans le cadre de Pendaura +, avec le soutien de l'État (DSIL) et de l'Union européenne (FEDER).

- Le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à Ambérieu-en-Bugey

Après les phases d'études et la signature du Contrat d'Aménagement de Mobilités vertes (CAMV) avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, la commune d'Ambérieu-en-Bugey et SNCF Gare et connexion, les travaux ont démarré à l'automne 2022.

Le projet d'aménagement a pour vocation de faire évoluer le quartier gare pour se transformer en véritable Pôle d'Échanges Multimodal. La nouvelle organisation va permettre la cohabitation de tous les modes de déplacement.

Des trottoirs seront requalifiés, une zone de rencontre se dessine sur le parvis étendu de la gare, de nouveaux services seront proposés (garages à vélos, borne de gonflage, etc...).

Les stationnements seront réorganisés, la desserte des bus recalibrée répondra aux besoins pour un fonctionnement plus fluide.

Un travail en partenariat avec le SIEA et la ville de Ambérieu a permis d'intégrer l'enfouissement des réseaux aériens tandis qu'un travail fin a été mené avec le STEASA pour gérer au mieux l'infiltration des eaux pluviales du projet à la parcelle grâce à des tranchées drainantes.

Des espaces plantés par 80 arbres et conifères isolés et 36 arbres en micro-forêt ombrageront le projet. Les platanes seront conservés, un platane sera transplanté pour ouvrir le champ visuel sur le bâtiment emblématique de la gare.

VOTRE FUTURE GARE ROUTIÈRE SE PRÉPARE

← Signalétique réalisée pour les travaux du PEM

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | AIN Département | Plaine de l'Ain | SNCF GARE | Ambérieu-en-Bugey

ICI, LE FUTUR PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

LES ÉTAPES DU CHANTIER

- Opération d'aménagement du PEM** (Janvier → Mai 2023) : Gare Routière
- Opération d'aménagement du parking de covoiturage Bravet** (Avril → Sept. 2023) : Parvis de la gare
- Opération d'aménagement de l'avenue Sarraill** (Mars 2023) : Fin des travaux
- Opération de requalification du parking longue durée SNCF** (Juillet 2023 → Mai 2024)
- Opération de requalification du parking longue durée SNCF** (Déc. 2023 → Avril 2024)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | AIN Département | Plaine de l'Ain | SNCF GARE | Ambérieu-en-Bugey

Les enjeux du PLH :

La politique communautaire de l'habitat doit permettre de répondre à 4 grands enjeux pour proposer une offre d'habitat nouvelle, attractive et durable répondant aux besoins locaux de logements.

Le PLH doit ainsi permettre pour les années à venir de :

- Organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements.
- Organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes.
- Assurer la valorisation du parc de logement existant.

Un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2022. Il constate une production de logement inférieure aux objectifs quantitatifs mais conforme à leur répartition spatiale sur les communes rurales du territoire et inférieur dans les pôles bien équipés en termes de commerces, services publics de proximités, service de santé.

2. Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives

→ Aides financières à l'habitat

Dans le cadre de sa politique habitat, plusieurs aides financières ont été mises en place par la CCPA à destination des :

- Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.
- Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de notre OPAH (le diagnostic et le repérage auprès des propriétaires occupants et bailleurs est réalisé par Urbanis Lyon).

Pour rappel, ces aides sont de :

• Pour les bailleurs sociaux :

Aide complémentaire aux aides à la pierre :

- PLAI : Communes SRU : 5 000€ / logement
Autres communes : 4 000€ / logement
- PLUS : Communes SRU : 3 000€ / logement
Autres communes : 2 000€ / logement

- TYPE PSLA: Communes SRU : 3 000€ / logement
- Bonifications : T1 en logement spécifique : 1 000€/logement - T2(hors NPNRU): 1500€/logement.

En 2022, 5 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 103 000€.

- **Pour les propriétaires bailleurs** : un pourcentage du montant des travaux avec des plafonds variant selon la typologie des logements, les secteurs.
- **Pour les propriétaires occupants** : les aides vont jusqu'à 2 500 € dans le cadre de travaux « Habiter-mieux » et de 2 000 € pour les très modestes et 1 500 € pour les modestes dans le cadre de travaux d'autonomie et d'handicap.

→ ADIL

La communauté de communes a soutenu, à hauteur de 7 700 €, l'agence départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. L'ADIL a assuré en 2022 : 1 529 consultations à l'attention des habitants de la Plaine de l'Ain avec une majorité sur les rapports locatifs.

→ Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien.

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental (1 FSL par département). Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction de votre zone géographique.

La CCPA a soutenu, à hauteur de 23 686 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

3. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plateforme de rénovation énergétique



Deux dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat sont actuellement en cours :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- La Plateforme de rénovation énergétique locale sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place. Elle vise ainsi à simplifier le passage à l'acte et à accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.



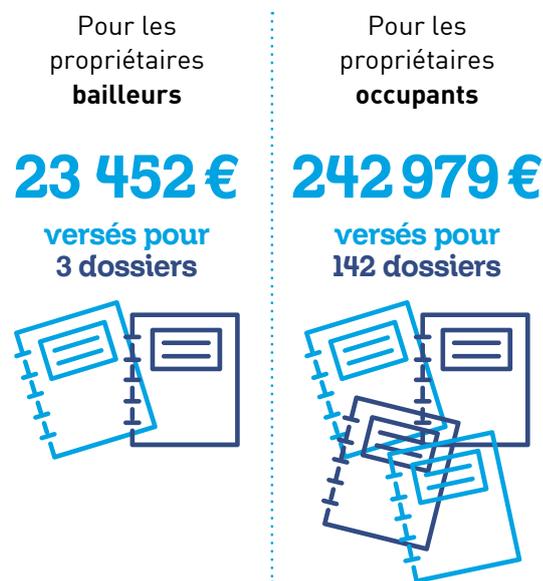
Ces dispositifs d'aides concernent les habitants et/ou les propriétaires de logements de la CCPA désireux d'améliorer la performance énergétique et/ou réhabiliter leur résidence.

Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subventions exceptionnelles pour la réalisation de travaux d'isolation, système de chauffage, d'adaptation. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi bailleurs, ou de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65 % du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes.

Ces aides ainsi octroyées aux porteurs de projets éligibles proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la CCPA dans le cadre des aides liées directement par la plateforme, mais aussi du département et de l'Anah dans le cadre de l'OPAH

Les critères d'attribution varient selon les situations. Pour 2022, le montant total des aides versées par la CCPA aux propriétaires occupants et bailleurs a été de :



Au préalable, pour tout projet et avant de commencer les travaux, le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleurs doit contacter la plateforme, au risque de ne pas être éligible aux aides. Cette dernière lui indique par la suite les démarches à faire pour que son dossier soit éligible (conditions de ressources selon les dispositifs d'aides, artisan RGE, gain énergétique, etc...).

Ainsi, en assurant une aide à l'investissement aux propriétaires occupants et aux propriétaires, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en situation d'handicap.

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS



1. Prévention, collecte et traitement

– Le service de gestion des déchets : 39 hommes et femmes qui œuvrent au quotidien

L'ensemble du service est regroupé au sein du centre technique des déchets ménagers localisé à Sainte-Julie. Les agents assurent les missions liées aux compétences de la CCPA en termes déchets, c'est-à-dire : la collecte, le traitement et la prévention des déchets.

Ces missions sont soit réalisées en régie, par les agents de la collectivité, soit déléguées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics, par exemple. Dans ce cas, les agents de la CCPA ont un rôle de coordination et de contrôle.

Le service est structuré en différents pôles :

- Collecte : 28 agents dont 1 chef d'équipe, 1 mécanicien, 1 assistante opérationnelle et 25 agents de terrain.
- Quai de transfert / Centre technique : 3 agents de terrain
- Déchèteries : 2 agents de terrain et 1 chargée de suivi des inscriptions et de la facturation

- Gestion globale du service : 5 agents (fiscalité, suivi des marchés publics et des prestataires, projets, etc.) dont 1 responsable.

Les missions réalisées en régie sont :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles et emballages légers & papiers déposés en bacs roulants sur tout le périmètre de la CCPA hors secteur sud (Rhône Chartreuse de Portes).
- Gestion du haut de quai à la déchèterie de Loyettes.
- Maintenance préventive et curative de la flotte de véhicules de la CCPA.
- Gestion des inscriptions aux déchèteries et de la facturation liée.
- Réponses aux sollicitations des habitants et des mairies.
- Élaboration de l'offre d'animations sur le tri et la prévention (écoles, entreprises, marchés) et réalisation d'animations
- Optimisation du service de gestion des déchets et planification stratégique pour répondre à la réglementation.
- Gestion de la TIEOM, en lien avec les services fiscaux.



- Mise en œuvre et suivi des contrats de redevance spéciale pour les certains professionnels.
- Élaboration et suivi des marchés publics, contrats.
- Contrôle des activités déléguées.
- Consolidation des tonnages.
- Suivi des contrats, subventions avec les partenaires et institutions (éco-organismes, ADEME, Région, etc.).

Les missions déléguées sont :

- Fourniture de : bacs roulants [entreprise SULO], conteneurs enterrés et semi-enterrés [entreprise SULO], sacs jaunes [entreprise BARBIER].
- Maintenance des bacs roulants et des conteneurs enterrés [entreprise SULO].
- Gestion de la base de données de la Taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères [entreprise SULO].
- Gestion des déchèteries haut de quai [entreprise TRIALP] et bas de quai [entreprises MARCELPOIL et BRIO'R'DURES].
- Gestion du contrôle d'accès en déchèteries [entreprise STACKER].
- Collecte des ordures ménagères résiduelles et emballages légers & papiers déposés dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés [entreprise ECODECHETS].
- Collecte des emballages en verre déposés dans les conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés [entreprises SME, GUERIN et BRIO'R'DURES].
- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés en bacs roulants sur le secteur sud de la CCPA (Rhône Chartreuse

de Portes) [entreprise BRIO'R'DURES].

- Équipements embarqués des camions de collecte (guidage GPS, suivi de collecte, levée des bacs) [entreprise SULO].
- Transfert des emballages et papiers depuis le quai de transfert de la CCPA jusqu'au centre de tri situé à Chassieu [entreprise PAPREC]
- Tri des emballages et papiers [entreprise PAPREC]

**- Collecte des ordures ménagères (OM)
Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)**

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue :

- en bacs roulants
- en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs

Depuis le 4 juillet 2022, les bacs roulants sont collectés tous les 15 jours pour les 43 communes de moins de 2 000 habitants et une fois par semaine sur les 10 autres communes.

Collecte des emballages et papiers à recycler (CS)

La collecte des emballages et papiers s'effectue :

- en sacs jaunes (ou bacs jaunes pour certains collectifs), collectés tous les quinze jours,
- en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs.

- Statistique des déchets

	Tonnes	Kg par habitant
Ordures ménagères résiduelles	14 130	177
Emballages légers et papiers	4 360	54,6
Emballages en verre	3 111	39
Déchèteries	24 069	321,3
TOTAL ANNUEL	45 669	572

La réorganisation de la collecte

Projet phare initié en 2021, l'optimisation de la collecte a continué sur 2022. Le principal objectif était la suppression des pratiques accidentogènes lors de la collecte des bacs roulants. Pour cela, un travail de recensement de ces pratiques a été fait : marches-arrière, collecte bilatérale, collecte avec manque de visibilité, horaires de passage non adapté... Puis, en concertation avec les mairies concernés, des solutions ont été trouvées. Fin 2022, il ne reste plus que quelques marches-arrière qui doivent



être traitées au cas par cas, en concertation avec les mairies et les habitants. Les agents de collecte ont été associés tout au long de la démarche.

Parallèlement, à partir du 4 juillet 2022, la fréquence de ramassage des ordures ménagères résiduelles a été modifiée (cf. supra).

En effet, l'analyse des levées de bacs montrait que les habitants sortaient leur bac toutes les trois semaines en moyenne, l'hiver comme l'été.

Pour accompagner ce changement, le service de gestion des déchets a contacté individuellement les foyers présentant leur bac plus souvent que la nouvelle fréquence envisagée. De même, les commerçants ont été contactés.

La CCPA a été précurseur sur ce point. Aujourd'hui, de nombreuses collectivités adoptent la collecte tous les 15 jours.

Au final, tous les circuits de collecte ont été refaits en 2022. Des calendriers de collecte ont été distribués aux habitants. Ils sont téléchargeables sur le site Internet de la CCPA : www.cc-plainedelain.fr/fr/calendriers-des-collectes.html

Les perspectives 2023

- Élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Préparation des modalités de mise en conformité pour répondre à la réglementation sur le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.
- Bilan de l'optimisation de la collecte faite en 2022.



↑ Calendrier des collectes distribué aux habitants



- Traitement des ordures ménagères

Traitement des ordures ménagères résiduelles

Les OMR collectées par les agents du service collecte et par le collecteur des conteneurs enterrés sont massifiées au quai de transfert de la CCPA, localisé à Sainte-Julie. Ces déchets sont ensuite transférés au site ORGANOM, à La Tienne - Viriat pour y être traités dans une unité de tri mécano-biologique (13 311 tonnes en 2022). Les OMR collectées par BRIOR'D'URES sont vidées à l'usine de valorisation énergétique du SITOM nord Isère, à Bourgoin-Jallieu (667 tonnes en 2022).

Au total, 13 978 tonnes ont été traitées en 2022.

 POUR ALLER PLUS LOIN
www.organom.fr www.sitom-ni.fr



Traitement des emballages

Les emballages légers et papiers collectés par les équipes de la CCPA et celles de BRIOR'D'URES sont massifiés au quai de transfert (Sainte-Julie). Ils sont ensuite acheminés en bi-benne de 30 m³ jusqu'au centre de tri TRIVALO 69, à Chassieu 4 126 tonnes ont été réceptionnées en 2022. Au centre de tri, les emballages et papiers sont séparés par matériau : carton, briques alimentaires, aluminium, acier, papiers graphiques, plastiques (différentes résines). Chaque matériau est ensuite transféré vers l'usine de traitement correspondante où il sera recyclé.

Les verreries ont réceptionné 3 154 tonnes d'emballages en verre pour les recycler. Les recettes liées à la revente du verre se sont élevées à 83 910 €, en 2022.

Les recettes globales de la collecte sélective (emballages légers, emballages en verre et papiers) s'élèvent à 2 034 156 € correspondant aux soutiens de l'éco-organisme CITEO et à la revente de matière pour recyclage.

- Déchèteries

Sept déchèteries installées sur les communes d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Lhuis, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey et Villebois sont à la disposition des habitants pour déposer leurs déchets occasionnels : encombrants, végétaux, cartons, ferrailles, bois, gravats, appareils électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux de type peintures, solvants... (DDS), pneus sans jante, huiles etc. Chaque typologie de déchets est ensuite orientée vers un site de

traitement adapté pour y être traité dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Pour 2022, l'ensemble des déchèteries a accueilli 210 247 passages, comprenant 6 569 professionnels.

En 2022, 81% des déchets déposés en déchèterie ont été orientés vers la valorisation matière, 7,4% vers la valorisation énergétique et 11,8% vers le stockage.

Les recettes liées à la revente du carton, des batteries et de la ferraille collectés en déchèteries et aux soutiens des éco-organismes Eco-mobilier et OCAD3E se sont élevées à 521 058 €



Tarification pour les particuliers

Tout type de véhicules avec PTAC < 3,5 tonnes		Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
de 1 à 25 passages par an	0 € par passage	Accès interdit
26 passages et + / an	8 € par passage	Accès interdit

Tarification pour les professionnels

Nombre de passages	Véhicules légers	Camionnette avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
de 1 à 25 passages / an	5 € par passage	10 € par passage	13 € par passage	Accès interdit
26 passages et + / an	8 € par passage	15 € par passage	20 € par passage	Accès interdit

→ Compostage

Les particuliers ont également la possibilité de faire leur compost eux-mêmes. Pour cela, la CCPA subventionne à hauteur de 70 % l'achat d'un composteur individuel, d'une dépense éligible maximum de 65€, soit une aide possible de 45,50 €. 169 composteurs ont ainsi été aidés en 2022, pour un montant total de 6 058 €.



2. La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM) : inciter au tri et à la réduction des déchets

La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part variable incitative est entrée en application au début de l'année 2013 avec la comptabilisation réelle des levées de bacs.

L'objectif de la TIEOM est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux habitants la possibilité d'en avoir une répercussion financière. Elle comporte une part dite « fixe » calculée sur la base de la taxe foncière et une part variable dite « incitative » qui dépend du nombre de fois où les bacs sont collectés sur une année. En 2022, la TIEOM (cotisation ordures ménagères) sur la feuille de taxe foncière des propriétés bâties a cumulé deux montants :

- Le premier dépendant de la base de taxe foncière de chaque bien immobilier, multipliée par le taux commun de 6,45 %.
- Le second dépendant du nombre de fois où le bac est collecté (collectes 2021 répercutés sur la taxe 2022).

- Les tarifs de la levée des bacs

Ces tarifs sont appliqués sur les collectes effectuées du 01/01/2021 au 31/12/2021 et seront susceptibles d'évoluer pour les collectes effectuées en 2022

Volume du bac	Tarif d'une collecte
80 litres (ce bac n'est plus disponible)	4,08€
140 litres	4,97 €
180 litres	5,56 €
240 litres	6,45 €
360 litres	8,23 €
660 litres	12,67 €
770 litres	14,31 €
1 rouleau 25 sacs de 30 litres*	83 € (3,33 € par sac)
1 rouleau 25 sacs de 50 litres*	91 € (3,64 € par sac)
1 passage au conteneur enterré**	1,24 €

* Sacs blancs remis à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage

** Ce système concerne uniquement les habitants équipés de badges d'accès aux conteneurs enterrés.

3. Le patrimoine bâti dédié à la gestion des déchets : 10 sites

Le service de gestion des déchets de la CCPA dispose d'un patrimoine complet :

- 7 déchèteries ;
- Un centre technique principal localisé à Sainte-Julie et composé d'un quai de transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective; d'une aire de lavage; d'un bâtiment avec pôle administratif, vestiaires, atelier et garage poids lourds; une station-service.
- Un centre technique secondaire situé à Saint-Rambert-en-Bugey composé d'un bâtiment avec vestiaires, stockage et garage poids lourds.
- Une installation de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation.
- Un parc de 147 conteneurs enterrés et semi-enterrés répartis sur le territoire.

Ces sites doivent répondre à la réglementation, certains sont classés ICPE (installations classées pour l'environnement) et leur gestion demande un suivi particulier.

Perspectives 2023

Recrutement d'un(e) chargé(e) de suivi bâtiminaire pour le patrimoine du service déchets.

Mise en place de 3 nouveaux points de collecte de proximité (9 conteneurs enterrés et 6 conteneurs semi-enterrés).



3. PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable



La CCPA, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRTgaz, Séché Environnement, ENOSIS, PROVADEMSE, plateforme d'INSAVALOR, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse, ont signé depuis 2019 un accord de collaboration pour développer le projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation d'une large gamme de déchets résiduels, présents sur un territoire, non valorisés par ailleurs (bois en fin de vie, déchets plastiques, encombrants de déchetterie, résidus agricoles, autres déchets non recyclables et non méthanisables, etc.) en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique, injectable à terme dans le réseau de gaz existant.

Ce projet de R&D conserve ses acquis de ces dernières années : gazéification possible de la majeure partie de nos encombrants, méthanation biologique offrant des conversions de CO et CO₂ en méthane très encourageantes. L'année 2022 a été consacrée à la mise en place d'un partenariat avec l'Université de Lorraine qui dispose des équipements d'essais nécessaires à la poursuite des tests pré-industriels.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.provademse.com

→ Rubrique «Nos actualités» → article «PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable»

POUR EN VOIR UN PEU PLUS
<https://youtu.be/6y9DA0q0d5o>



4. La Rênoverie

Avec la création de la recyclerie fin 2019, la CCPA participe au déploiement du réemploi et donne une seconde vie aux objets.

En 2022, ce sont 119 tonnes de déchets (77 tonnes en 2021) qui ont ainsi été évitées. Les dons récupérés ont été de toutes sortes : meubles, décoration-bazar, électroménager, vaisselle, textile, culture, loisirs, bricolage-jardinage, multimédia et puériculture.

Sur ces dons, 17 tonnes ont été orientées vers les filières de recyclage et 93 tonnes ont été remises en circulation via la boutique, soit un taux de réemploi de 78% (la moyenne nationale est de 65% pour les recycleries / ressourceries). Ce ne sont pas moins de 61 000 objets qui ont retrouvé une 2^{ème} vie !



POUR ALLER PLUS LOIN
www.larenoverie.fr

85 Av. de la Libération, 01500 Ambérieu-en-Bugey



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



1. Les programmes stratégiques : PCAET et COT ADEME

→ Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil de planification de transition énergétique et écologique obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Stratégique et opérationnel, il vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

Le PCAET de la Plaine de l'Ain repose sur cinq axes stratégiques déclinés en 19 actions prioritaires et 86 mesures opérationnelles.

Mis en œuvre de manière opérationnelle depuis son approbation, en octobre 2020, le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation mi-parcours

en 2023. L'année 2022 a ainsi été l'occasion de préparer cette approche qui permettra de décrire et connaître l'état des réalisations pour permettre une adaptation (amélioration) du programme d'actions et de sa réalisation.

→ Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME

En 2021, la CCPA a signé une convention avec l'ADEME en vue d'intégrer le programme «Contrat d'Objectif Territorial». D'une durée de 4 ans, la démarche vise à accompagner les collectivités dans l'amélioration continue de leur transition écologique. Seule collectivité du Département engagée dans un COT, la CCPA a pu initier le projet au cours du second semestre 2022. Au bénéfice d'une concordance de calendrier et de cohérence d'objectifs, la CCPA a souhaité conduire les démarches COT et évaluation mi-parcours de son PCAET de manière mutualisée.



Mobilité durable



Rénovation et efficacité énergétique



Énergie locale
(énergies renouvelables)



Économie circulaire
(production et consommation responsable)



Adaptation au changement climatique
et préservation de l'environnement



© Freepik

2. L'énergie

→ La construction de centrales solaires

Pour accompagner la production d'énergie locale dans le cadre de son PCAET, la CCPA et les communes mobilisent une partie de leur domaine pour développer des projets de centrales solaires.

Après la centrale solaire de Lagnieu, mise en service en août 2021, deux autres centrales solaires ont été mises en service fin 2022 par EDF renouvelables : les centrales de Sainte Julie (2,7MWc), sur un ancien site de stockage de déchets non dangereux et de Loyettes (4,8MWc), sur une ancienne carrière comme à Lagnieu. Ces centrales, d'une capacité de 10,4MWc, fourniront l'équivalent de la consommation annuelle de 6100 habitants.

Une part du financement de ces centrales solaires de Lagnieu, Loyettes et Sainte-Julie a été trouvé via une participation citoyenne active : 380 000€ récoltés dont les deux tiers proviennent des habitants du territoire.

Dans ces projets, une attention particulière à la préservation de la biodiversité a été portée :

- à Lagnieu, les pelouses à forte densité d'origan ont été évitées pour préserver la plante hôte sur laquelle pond l'Azuré du Serpolet, une espèce protégée de papillon, et des semis d'origan sont réalisés pour étendre ces pelouses.
- à Loyettes, une fauche différenciée sera réalisée au sein du parc pour s'adapter au cycle de vie d'une autre espèce de papillon, le Cuivré des marais.
- à Sainte-Julie, une gestion spécifique de la végétation permet de lutter contre les espèces invasives au profit de la faune et de la flore locale.

→ L'accompagnement aux économies d'énergie

Au cœur de forts enjeux liés aux consommations d'énergies, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a initié ou poursuivi plusieurs projets d'accompagnement à la sobriété énergétique.

Pour les collectivités tout d'abord :

- la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a initié en janvier 2022 le projet IMPACTE. Animé par la SPL ALEC Ain, le programme vise à accompagner les communes à chaque étape de leurs démarches pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics (bilans patrimoniaux, étude d'opportunité, accompagnement des projets...) ;
- tout au long de l'année, la CCPA a proposé aux élus communaux des sessions d'informations, de retours d'expérience et de partage sur les économies d'énergie possibles en matière d'éclairage public ;
- la CCPA a adopté un dispositif d'aide exceptionnel sur 2022 et 2023 visant le remplacement des anciennes ampoules des bâtiments communaux par des modules LED récents de bonne qualité (relampage).

Pour les ménages :

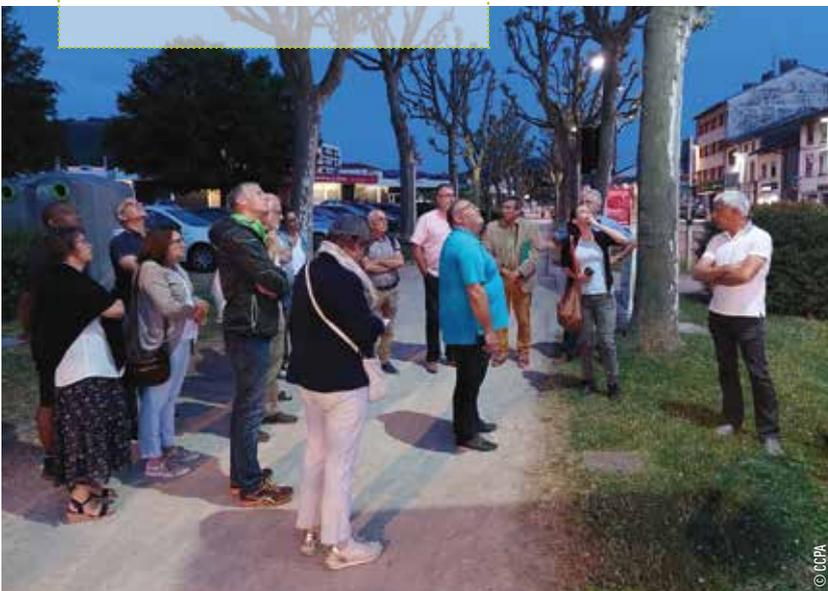
- La CCPA a renforcé son dispositif d'accompagnement des foyers aux économies d'eau et d'énergie en candidatant au programme Slime + 2022, dispositif d'information et de formation des ménages en situation de précarité énergétique, en vue de les accompagner dans la mise



← Retour d'expérience
et visite de l'école
d'Ambutrix à l'occasion du
premier Groupe de Travail
de la démarche IMPACTE

en œuvre de solutions durables pour réduire leur consommation d'énergie, éligible aux certificats d'économies d'énergie « précarité énergétique ». Opérationnel depuis le 01 janvier 2022, le dispositif dénommé « SIPAMES – Service d'Interventions Plaine de l'Ain pour la Maîtrise des Énergies vers la Sobriété » et mis en œuvre localement par l'association La Corde Alliée, a pour ambition d'accompagner 169 foyers sur trois ans ;

↓ Balade technique sur l'éclairage public animée par FNE sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey, mai 2022



↑ Plantation d'une haie secteur Meximieux

- La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a participé le 23 septembre 2023 à « La Nuit est Belle », programme de sensibilisation et d'informations à l'extinction lumineuse initié par le Grand Genève, en organisant deux événements grand public autour de l'environnement nocturne et de ses enjeux.
- La CCPA a poursuivi son accord avec Voltalis pour proposer des boîtiers d'effacement diffus (courts arrêts des chauffages électriques pour lisser la charge) . En 2022, 827 logements étaient équipés pour effacer 480MWh (soit 213tCO2e).

3. L'environnement et la biodiversité

– Le Marathon de la biodiversité court toujours

Après une première année marquée par l'inauguration du projet et la plantation des 5,5 premiers kilomètres de haies sur le territoire, l'année 2022 a marqué un tournant pour le marathon de la biodiversité, projet financé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Accompagnée de ses partenaires et opérateurs, la CCPA a en effet accéléré la cadence de ce projet, entre actions de communication / information (« tour de Plaine » à destination des exploitants agricoles, communications médias, création de panneaux d'information...), recueil et analyse des candidatures, montage des projets, suivi des chantiers, etc.

Et le bilan est positif : fin 2022, le programme de plantations de haies pour l'hiver présentait 14 kilomètres de plantation (soit une vingtaine de kilomètres aux termes de deux premières saisons du projet) et 6 chantiers participatifs réalisés côté mares.

L'année 2022 a également été l'occasion de préparer les nombreux chantiers de création et restauration de mares réalisés en prestation à partir de l'été 2023.

i Particulier, commune, exploitant agricole, association ou entreprise du territoire, si les bénéfices liés à la plantation de haie vous intéressent, n'hésitez pas à candidater et/ou vous renseigner : marathon-biodiversite@cc-plainedelain.fr

→ La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)

Depuis, le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités ont obligatoirement en charge la GEMAPI. Avec 6 autres communautés de communes et d'agglomération, la CCPA a choisi de déléguer cette compétence, pour le bassin versant de la rivière d'Ain et la rive droite du Rhône, au syndicat mixte : le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents) basé à Ambérieu-en-Bugey. Le Conseil communautaire a également validé la création d'une taxe additionnelle dite Gemapi, comme le prévoit la Loi. Elle finance ainsi les études, l'exécution et l'exploitation de tous les travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général sur le territoire de la CCPA : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.

i POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE SITE DU SR3A www.ain-aval.fr

↓ Travaux d'entretien
de la Cozance à Douvres



→ La surveillance des berges de l'Ain

Créé en 2021, le dispositif a été renouvelé pendant l'été 2022. Il mobilise une patrouille de trois réservistes de la gendarmerie les vendredis, samedis et dimanche de 14h à 22h. Cette surveillance renforcée vise à prévenir les incivilités, les attitudes dangereuses (plongeon depuis les ponts) mais également à apporter de la pédagogie sur l'interdiction des feux et barbecues au bord de l'Ain. En complément, une politique de restriction des stationnements a été menée à proximité des voiries pour limiter les risques d'accident. Enfin un nettoyage renforcé aux abords des ponts et un renforcement de la collecte des déchets a permis de collecter près de 63 tonnes (30 tonnes en 2021).



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

1. Accueil des entreprises et aménagement des zones d'activité

→ Vers un aménagement plus durable de nos ZAE



En 2022 l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issu de la loi climat et résilience promulguée en 2021 se précise et se rapproche, avec deux échéances : 2030, date à laquelle les collectivités devront avoir diminué de moitié la consommation foncière sur leur territoire, puis 2050, date à laquelle l'objectif du ZAN devra être atteint.

La mise en pratique de cet objectif demeure compliquée, puisqu'il coexiste avec d'autres impératifs tels que favoriser le développement économique, créer des emplois, réindustrialiser les territoires, ...

Depuis plusieurs années, la CCPA mène des actions en faveur d'un aménagement plus durable et plus qualitatif de ses ZAE. Cela s'est traduit notamment par la mise en œuvre de règles architecturales et paysagères exigeantes, de mesures d'incitation à la densification (fin de la surface minimale de construction en ZAE, incitation des entreprises à porter des projets de construction ensemble...), ou encore d'un programme pluriannuel de requalification des ZAE. En 2022, la CCPA a poursuivi ses réflexions et porter de nouvelles actions s'inscrivant dans la philosophie de la loi ZAN. Ainsi, le mode de commercialisation du foncier économique a été repensé et un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour commercialiser les derniers fonciers économiques disponibles. Celui-ci a permis de favoriser les projets les plus qualitatifs que ce soit en termes économique, environnemental, architecturale ou paysager.

→ Un inventaire pour alimenter la stratégie économique

L'inventaire est un outil précieux de connaissance des zones d'activités économiques et de leur potentiel d'optimisation. Il permettra à la collectivité

de déterminer une stratégie foncière efficiente et ainsi concilier les objectifs de sobriété foncière et développement économique.

La CCPA s'est engagée fin 2022 dans la réalisation de ce travail. Pour ce faire elle s'est dotée de moyens techniques mais aussi humains supplémentaires avec le recrutement en décembre 2022 d'un chargé de mission dédié à la gestion du foncier économique.

→ Cessions foncières versus rareté foncière

Depuis 2017 (date du transfert des ZAE communales), la CCPA a commercialisé 9 ha de foncier économique pour permettre l'installation ou le développement de 38 entreprises. Ces ventes ont permis de générer un montant de recettes de 3 040 000 euros HT.

Toutes les zones d'activités économiques de la CCPA sont en fin de commercialisation et peu de lots sont disponibles à la vente, alors que parallèlement le nombre de sollicitations ne cessent de croître.

Une seule vente a été conclue cette année sur la commune de Lagnieu, mais plusieurs lots sont sous compromis. Des négociations sont également en cours, suite notamment à l'appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2021. Cet AMI a donné lieu à 11 candidatures pour 3 lots disponibles à la vente (sur Meximieux et Château-Gaillard).

La perspective du ZAN, couplée à la raréfaction du foncier économique fait craindre des difficultés prochaines pour accompagner le développement ou la création d'entreprises sur le territoire.

En 2022 des crédits ont été inscrits au budget pour permettre la constitution de réserves foncières en vue de la réalisation d'extensions de ZAE. Celles-ci feront suite à l'inventaire et la définition d'une stratégie foncière.

Ainsi un foncier de 15 000 m² a été acquis sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon, dans le prolongement de la ZAE de la Masse.

→ Les travaux réalisés en zones d'activité économique

ZAE du Triangle à Ambérieu-en-Bugey



L'avenue de la libération a été remise en état. Avec pour objectif d'être le moins impactant possible pour les entreprises de la zone d'activité, les travaux de reprise de l'avenue de la libération ont eu lieu principalement durant l'été 2022. L'objectif de rendre à la rentrée de septembre 2022 une voirie circulaire a été tenue. L'ensemble du tapis et sous-sol ont été repris. Les finitions et plantations se sont poursuivies à l'automne.

Des réunions de présentations du projet ont été réalisées avec les entreprises pour que chacun soit averti et puisse adapter son activité. Dans ce cadre, la réalisation du tapis d'enrobé a eu lieu de nuit.

Afin de mettre en sécurité les cyclistes et piétons, une voie verte mode doux cycles / piétons de largeur variable de 2,50 m à 3 m, venant se raccorder sur l'avenue du Colonel Chambonnet a été créée, et est très appréciée par les usagers.

Le reprofilage de la voirie a permis de gérer les problèmes d'eau pluviales que pouvait par moment connaître certaine section de route. Un système séparatif entre la voie verte et la voirie innovant qui permet à la fois la circulation des eaux pluviales et un accompagnement pour la biodiversité a été imaginé par la CCPA. Cet aménagement sensible demande un respect des usagers. L'enrobé a été perforé pour créer 98 MIV (Micros implantations Végétales).

Ont été plantés environ 600 vivaces et graminées, en alternance, pour délimiter la voie, des gabions propices à la biodiversité (insectes, abeilles, lézard) ont été posés.

Le projet a été complété par la plantation de 23 arbres cépées et persistants, 18 fruitiers et arbustes florifères et mellifères et plus de 100 arbustes de haie dans le talus du département et le long de la voirie.

ZAE des Granges à Meximieux

Dans le cadre de la finalisation des travaux de la ZAE, la CCPA a mis en œuvre au printemps 2022, des travaux pour réaliser la couche de roulement sur l'ensemble de la voirie et transformé le chemin de la Croix Cottentin à l'arrière en voie cyclable, se raccordant à la voie de la ZA existante. Une haie a été plantée, et les espaces verts de la ZA repris le cas échéant.

En amont du chantier, une réunion d'information avec les entreprises a eu lieu afin de prévenir les problématiques inhérentes aux travaux à venir.

ZAE des Granges à Leyment

La ZAE de Leyment a été réaménagée au printemps 2022, les travaux ont permis de rénover et requalifier une voirie en mauvaise état, et de végétaliser le site.

Afin de limiter les nuisances les travaux d'enrobé ont été réalisés de nuit.

→ Le PIPA continue sa progression

En 2022, le Syndicat Mixte du PIPA a constaté un nombre de contacts en progression. 92 propositions commerciales ont été réalisées et 53 visites ont été organisées. Elles ont abouti à la signature de 12 compromis de vente. En outre la cession de 4,1 ha de foncier ont permis le développement de 4 entreprises déjà installées sur le Parc.

En 2022, le nombre d'entreprises (178) et le nombre d'emplois (8 190) au sein du parc baissent très légèrement. En revanche la part du nombre d'emplois dans l'Industrie progresse. L'industrie devient désormais le 1^{er} employeur du PIPA (46% du nombre total d'emplois) devant la logistique (44%). 81% des emplois sont en CDI.

 POUR ALLER PLUS LOIN : www.plainedelain.fr



→ Immobilier locatif à vocation économique

Dans son cycle d'existence (création, développement puis pérennisation), les attentes et les besoins d'une entreprise ne sont pas les mêmes. Le rôle d'un territoire est de permettre à ses entreprises d'évoluer, et donc de proposer entre autres des solutions immobilières adaptées à chaque étape de sa vie.

La belle croissance des entreprises BCM, OMELCOM et TSM, locataires de bâtiments appartenant à la CCPA, ont conduit leur dirigeant à s'interroger sur la possibilité de devenir propriétaire. C'est ainsi que la CCPA a décidé d'accompagner le développement de ses entreprises en leur cédant en 2020 pour BCM et 2021 pour OMELCOM les bâtiments qu'elles occupaient.

En 2022, c'est au profit de TSM que la CCPA a vendu un ensemble immobilier de 1074m² situés sur un tènement de 8 167m² au cœur de la ZAE du Moulin à papier à St-Rambert-en-Bugey.

À ce jour la CCPA conserve la gestion de deux autres bâtiments industriels en location situés à Château-Gaillard, ZAE de la Laya et à Lagnieu, ZAE de Blossieu.

→ Transpolis : une activité en croissance et qui se diversifie



Transpolis, ville-laboratoire à taille réelle unique en Europe, à l'emplacement de l'ancien camp militaire des Fromentaux situé sur les communes de Leyment, de Chazey-sur-Ain et de Saint-Maurice-de-Rémens a lancé ses premiers essais avec des navettes autonomes en septembre 2019. Cet outillage, réalisé en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, reconstruit « une ville du futur » pour tester toutes les nouvelles solutions de transports urbains. Il propose également des pistes d'essais pour des véhicules de toutes natures afin d'améliorer leur comportement routier. La sécurité reste au cœur de l'offre Transpolis qui propose, à une clientèle majoritairement internationale, des prestations pour la sécurité des infrastructures, la sécurité des véhicules et la sécurité des passagers.

L'année 2022 est la troisième année de plein exercice pour Transpolis dans un contexte de recomposition du secteur automobile. La plateforme a maintenu ses activités de test des équipements de la route mais s'est surtout attaché à renforcer ses capacités d'homologation qui devraient porter ses fruits en 2023.

Transpolis a par ailleurs été retenu par le Campus des mobilités pour accueillir le premier Formula Student français. Il s'agit d'une compétition internationale d'écoles d'ingénieurs visant à développer de nouveaux véhicules répondant aux enjeux de demain.



POUR ALLER PLUS LOIN :

www.youtube.com/watch?v=T9jTgl1UOZA

2. Services et accompagnement à destination des entreprises

→ Aide à l'innovation : un dispositif adapté et renforcé



La CCPA a été précurseur en mettant en place dès 2009, un dispositif d'aide visant à favoriser l'innovation dans les entreprises du territoire via un partenariat avec des écoles d'enseignement supérieur ou des laboratoires de recherche publics.

Ce dispositif, particulièrement facile à mobiliser, a remporté un vif succès. Une 50^{ème} de projets innovants ont été soutenus en 10 ans, principalement au sein d'entreprises manufacturières (53%), et grâce à l'appui de 17 établissements partenaires.

Face à l'évolution de l'écosystème de l'innovation, la CCPA a décidé fin 2021 de lancer une étude visant à actualiser et relancer son dispositif. Une concertation avec les entreprises, les acteurs économiques du territoire, mais aussi avec ses prestataires et les EPCI voisins a été réalisée. Cette étude a abouti à une évolution de l'aide actuelle (avec une ouverture de l'aide aux créateurs d'entreprise) ; et à la création d'une nouvelle aide visant à faciliter le management des projets innovants au sein de l'entreprise et faciliter le recrutement de jeunes talents.

Ainsi, fin 2022 est entré en vigueur le nouveau dispositif d'aide en faveur de l'innovation, comprenant deux aides :

- Une aide à la prise en charge des coûts externes d'étude de projet d'innovation
- Une aide à la prise en charge des frais de stage liés à la conduite de projets innovant.

En 2022, la CCPA a accompagné deux projets d'innovation en partenariat avec l'ECAM (sur l'ancien dispositif). Un projet porté par JBN EVENTS pour un montant de 1 200 euros et un projet porté par l'Entreprise Confluence pour un montant de 3 000 euros.

→ Aide à l'immobilier d'entreprises : un dispositif victime de son succès



En 2017, la CCPA a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement immobilier d'entreprises destiné à soutenir l'installation et le développement des entreprises sur son territoire. À l'instar d'autres EPCI du Département, l'octroi de l'aide a été délégué par convention au Département de l'Ain.

Au fil des années le nombre de dossiers déposés à sensiblement augmenté à l'échelle du Département. Ainsi, mi 2022, les crédits alloués par le Département à ce dispositif étaient déjà consommés. Deux projets ont pu cependant être soutenus sur la Plaine de l'Ain :

- Le projet d'extension de l'entreprise DUNATIS à Sault-Brénaz (Subvention de 75 000 €)
- Le projet d'extension et de rénovation de Bernin Sciage à Pérouges (subvention de 72 321 €)

Au total ce sont 14 entreprises qui ont été soutenues depuis 2017 sur la Plaine de l'Ain pour un montant d'aides allouées par le Département de 907 000 euros.

→ Investir dans son commerce avec la Plaine de l'Ain



Depuis 2018, la CCPA et la Région co-financent les investissements réalisés par les commerçants et artisans avec point de vente situés en centre bourg, pour leur installation, leur développement et la rénovation de leur local.

Après une année 2021 record avec 21 dossiers déposés (qui s'explique par les impacts de la crise sanitaire), on constate un retour à la normal en 2022 avec 12 dossiers déposés et 10 projets validés et financés par la CCPA, pour un montant de 32 000 euros.

Depuis la mise en place du dispositif, ce sont 43 commerçants qui ont été soutenus par la CCPA dans leur projet d'investissement.



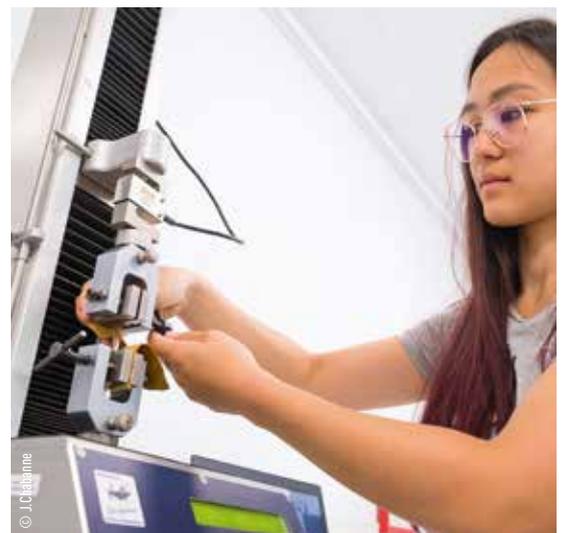
→ Services aux entreprises Soutien au développement des usages numériques

Le LAB est un lieu innovant et convivial qui permet de découvrir, expérimenter, rencontrer, collaborer et agir. Il propose un espace de coworking (lieu de travail partagé), un fablab (lieu de prototypage et maquettage), un livinglab (pour inventer et tester des services, des produits ou de nouveaux usages).

i POUR EN SAVOIR PLUS : www.lab01.fr

Création/développement d'entreprises

- Renouvellement de partenariats permettant de soutenir la création ou le développement d'entreprises et d'emplois : plateforme d'initiative IPAC, Ain Val de Saône entreprendre, Adie, la coopérative d'activité «La Batisse» et maintenant l'incubateur dédiée aux activités de l'ESS, RONALPIA.
- Accompagnement des entreprises dans la recherche de foncier ou de bâtiment et dans la recherche de financements.



3. Emploi / formation

L'animation du réseau des acteurs de l'emploi-formation s'est poursuivie avec notamment le soutien de deux actions à destination des publics.

→ Mardis de l'emploi

2022
LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI PRÈS DE CHEZ VOUS !
LES MARDIS de L'EMPLOI

Venez à la rencontre des entreprises et secteurs qui recrutent
CDI – CDD – Intérim

HORAIRES DES RENCONTRES
➤ 9h-11h

DATES ET LIEUX / Gratuit – Sans rendez-vous – Venez avec vos CV

- 1^{er} février / LAGNIEU
SALLE POLYVALENTE
All. Guy de la Vergillière
- 1^{er} mars / LOYETTES
SALLE POLYVALENTE
868 Rue du Buguey
- 15 mars / AMBÈREU-EN-BUGEY
ESPACE 1500 – Salle Mozzanino
Rue du savoir
- 12 avril / MEXIMIEUX
ESPACE VAUGELEAS
3 Avenue Dr Boyer
- 10 mai / AMBÈREU-EN-BUGEY
ESPACE 1500 – Salle Mozzanino
Rue du savoir
- 7 juin / SAINT-VULBAS
CENTRE INTERNATIONAL DE RENCONTRES
1558 Rue Claires Fontaines
- 28 juin / TENAY
SALLE DES FÊTES
Place de la mairie
- 13 septembre / VILLOBIS
SALLE DES FÊTES
170 Rue de Vougy
- 20 septembre / AMBÈREU-EN-BUGEY
CENTRE SOCIAL
MAISON DU PEUPLE
PL Pierre Séraud
- 11 octobre / LAGNIEU
SALLE POLYVALENTE
All. Guy de la Vergillière
- 8 novembre / MEXIMIEUX
ESPACE VAUGELEAS
3 Avenue Dr Boyer
- 29 novembre / AMBÈREU-EN-BUGEY
CENTRE SOCIAL
MAISON DU PEUPLE
PL Pierre Séraud

La liste des structures présentes et des dates de rendez-vous est disponible une semaine avant chaque événement ou sur www.ccpa-plainedelain.fr

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur

CONTACT :
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
Service Développement économique
Tél : 04 74 81 98 40
economie@cc-plainedelain.fr

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
pôle emploi



→ Le dispositif «rebondir»

Rebondir est un dispositif expérimental qui s'adresse aux jeunes entre le niveau Bac et Bac+5. Le but est de pouvoir accompagner des jeunes avec des problématiques d'orientation, de ré-orientation, de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi malgré leur diplôme. L'accompagnement est adapté aux attentes et capacité de ce public. Le projet est animé par la Mission locale Jeunes. Pour cette deuxième année de mise en œuvre, 42 jeunes ont bénéficié du service Rebondir, 22 femmes et 20 hommes.

Ce sont 80 entreprises partenaires et jusqu'à 35 entreprises présentes sur un même évènement, qui ont participé aux 12 dates en 2022. Les visiteurs et entreprises apprécient le fait que les événements soient organisés au plus près des habitants.

600 personnes sont venues rencontrer les entreprises de la CCPA. Malgré la situation de quasi plein emploi, on peut identifier 50 transformations en emploi directement liés aux évènements et sûrement davantage de manière indirecte (prise de contact, bouche à oreille, recrutement longtemp après l'évènement...)

Les jeunes ont accès à des ateliers leur permettant de reprendre confiance en eux, et les aident à se remobiliser :

- bilan d'orientation en individuel,
- action de parrainage : mise en lien un jeune et un salarié, un chef d'entreprise,
- « linkedin » : comment utiliser les réseaux dans ses démarches professionnelles ?
- projet de création d'entreprise,
- s'affirmer en prise de parole/être plus à l'aise à l'oral ; l'image professionnelle ; les préceptes de la communication non verbale.

95% d'entre eux ont repris un projet après cet accompagnement ! Fort de ce succès, la CCPA a décidé de renouveler ce projet innovant pour deux nouvelles années.

4. Agriculture



- Plan Pastoral Territorial Bugey-Revermont

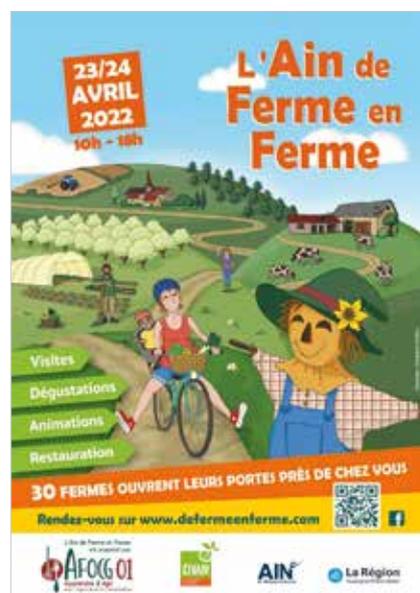
La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a validé en 2022 sa participation au Plan Pastoral Territorial Bugey-Revermont. Dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Plan Pastoral Territorial, porté par le Département de l'Ain et animé par la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain (SEMA), permet d'accompagner le développement du pastoralisme et de préserver les espaces pastoraux. Approuvé pour 5 ans, le dispositif s'étend sur 2300 km² et 7 EPCI, dont la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

i POUR EN SAVOIR PLUS : www.ain.fr/activite-pastorale/

- 15^{ème} édition de l'Ain de Ferme en Ferme

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain poursuit son soutien à l'évènement de portes ouvertes de fermes de l'Ain organisé depuis 2008 par l'AFOCG 01. Pour sa 15^{ème} édition, l'évènement a pu compter sur 29 fermes participantes dont 4 sur le territoire de la Plaine de l'Ain. Visites commentées des fermes mais également mise en valeur des produits, dégustations et animations sont toujours au rendez-vous de cette manifestation devenue incontournable entre producteurs et grand public.

i POUR EN SAVOIR PLUS ET SUIVRE LES PROGRAMMATIONS DES PROCHAINES ÉDITIONS : www.defermeenferme.com/departement-01-ain



- Inauguration d'animations sur l'alimentation et l'agriculture à destination des scolaires



En 2022, la CCPA a validé le lancement d'une nouvelle proposition d'animations scolaires sur la thématique de l'agriculture et l'alimentation. A partir de la rentrée 2023, les enseignants du territoire pourront ainsi accéder à une sélection d'animations issues du réseau Tablovert. Ce réseau regroupe des agriculteurs et des associations issues de l'Éducation au Développement Durable proposant des animations pédagogiques pour sensibiliser le jeune public au lien agriculture/alimentation. Porté et animé par l'AFOCG 01 (association d'agriculteurs créée en 1983), il propose des animations en classe ou sur site (milieu naturel, ferme...) permettant de rencontrer des professionnels passionnés, de découvrir les produits et pratiques variées de production / transformation, etc.

Pour l'année scolaire 2023 / 2024, le programme a pour objectif d'accompagner financièrement une vingtaine d'animations sur le territoire (hors frais de transport).

i POUR EN SAVOIR PLUS : www.tablovert.fr/animation-agriculture-alimentation/

- Point de vente collectif agricole

Ouvert en juin 2021, le Bocal a fêté sa première année.

Regroupant 14 producteurs, il permet la vente en circuit court des produits issus des fermes des exploitants agricoles de la région.



↑ Panier pique-nique famille

LA PROMOTION DU TOURISME

1. Les projets de développement touristique

→ Cyclotourisme



• VIARHONA

Dans le cadre du collectif Léman-Lyon, les actions suivantes ont été réalisées :

- Rédaction de deux cahiers des charges pour une mission de reportage photos et pour le tournage d'un film promotionnel de 2mn 30,
- Mise à jour de la carte du tronçon,
- Lancement de la consultation pour la définition d'un nouveau schéma de signalisation touristique,
- Création de podcasts mis à disposition des radios locales.

• Mise en tourisme des voies cyclables locales

En complément du programme de signalisation Léman Lyon, la CCPA a lancé une consultation pour une mission d'accompagnement à la déclinaison de la signalétique touristique et d'information sur les voies cyclables communautaires.

• La Grande Dombes

Les collectivités se sont associées pour la création de boucles vélo loisirs et une liaison entre Voie Bleue et Via Rhôna, et proposer ainsi une offre de produits vélo dédiée aux familles, par le biais d'une commande groupée dans le cadre d'un groupement avec les communautés de communes de Val de Saône Centre, de la Dombes, Dombes Saône Vallée, 3 CM et Miribel Plateau. L'objectif de la mission est de définir des itinéraires cyclables sur la Grande Dombes permettant la pratique du vélo loisir en famille ainsi qu'une liaison en itinérance entre deux grands axes. Le programme comprendra aussi le schéma d'implantation de la signalétique.

→ Espaces naturels sensibles

Travaux d'aménagements et de gestion des ENS à :

- Bémonces, soutien technique apporté à l'association Rivières Sauvages pour une demande de mécénat en vue d'aménagements complémentaires sur le circuit découverte existant,
- Villebois, projet de supports d'information complémentaires sur le sentier des Hommes Forts. Participation au Comité Technique,
- Dans la Vallée de l'Albarine, la mise en œuvre du plan de gestion est confiée au Conservatoire des Espaces Naturels tandis que l'Agence Départementale d'Ingénierie accompagne la CCPA pour la définition de circuits et de maison multi-activités prévus dans le projet Verticales.

L'animation du réseau des acteurs locaux a pour objectif de recenser les pratiques sportives de la Vallée, construire une charte des bonnes pratiques pour le développement des activités de loisirs dans le respect de l'environnement.

→ Circuits de randonnée pédestre

La mise en place de la 2^{ème} phase de signalisation directionnelle a été lancée et l'animation du réseau des acteurs locaux se poursuit.



→ Schéma de développement touristique

Après une rapide évaluation du schéma précédent avec l'aide de l'Office de Tourisme, définition d'un nouveau cahier des charges visant à définir le projet touristique de territoire pour les 5 années à venir. Le cabinet d'étude retenu aura pour mission d'accompagner l'OT et la CCPA pour la concertation des acteurs locaux associés dans la co-construction des perspectives de développement en termes d'aménagement et de positionnement touristique de la destination.

→ Via ferrata

Reprise de la signalisation directionnelle de jalonnement jusqu'au début du parcours et création d'un panneau de départ avec l'aide des gestionnaires du gîte la Fora qui assurent la location de matériel nécessaire à la pratique de la via ferrata.

→ Schéma numérique

Issu du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information Touristique, le projet numérique prévoit deux opérations :

- Création de films de promotion thématiques destinés à présenter le territoire notamment au moyen de lunettes de réalité augmentée mises à disposition du public lors des accueils hors les murs de l'Office de Tourisme. Après une vidéo sur le thème du patrimoine, ce sont des séquences présentant les activités de pleine nature qui ont été tournées durant l'été 2022.
- La mise en place de bornes d'information touristique. Un ensemble informatique permettant l'accès à l'ensemble de l'offre touristique du territoire 24 heures / 24 est opérationnel au « Bocal » de Saint-Sorlin, des travaux sont programmés en accord avec la Mairie à la gare de Meximieux pour l'implantation d'une borne au niveau du hub.

Un dispositif est également prévu à la gare d'Amberieu-en-Bugey.

→ GIP Pérouges



L'animation du réseau des acteurs locaux se poursuit sous l'égide du GIP de Pérouges en direction des artisans de la cité, les hébergeurs/restaurateurs et le monde associatif. En terme de réalisation, un cheminement piéton comprenant une passerelle en bois entre Meximieux et Pérouges a été créé ainsi que la mise en place d'un jalonnement au sol et implantation de panneaux au niveau des parkings des deux communes.

→ Projet Touristique de la Maison d'enfance d'Antoine de Saint Exupéry

En raison de l'intérêt et du rayonnement que représente Antoine de Saint Exupéry et son Petit Prince, la Région Auvergne Rhône Alpes a investi dans le Château de Saint-Maurice-de-Rémens en février 2020. Depuis, la Région travaille d'arrache-pied pour développer un projet culturel et touristique d'envergure qui pourrait voir le jour à l'horizon 2025-2026. Dans l'attente, le Château a fait l'objet de travaux de confortement et participe à l'action culturelle régionale (Région des lumières par exemple). La CCPA participe à l'orientation et à la structuration du projet et porte une action déterminante sur les conditions d'accès au site et l'environnement son immédiat.

→ La Maison du Petit Prince



2. L'office du tourisme intercommunal

L'Office de Tourisme, géré sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) comprend deux Bureaux d'Information Touristique (BIT). Des accueils délocalisés « Hors les Murs » sont aussi proposés à l'occasion de manifestations d'envergure.

En 2022, un programme de visites a permis de faire découvrir la destination à 1800 visiteurs qui ont pu parcourir les villages de Lagnieu, Saint-Sorlin ou découvrir les fresques de Saint-Maurice-de-Gourdans et le Château de Chazey. Des rendez-vous plus insolites ont aussi été proposés par l'Office de Tourisme comme les apéros visite (à Vaux-en-Bugey et Saint-Sorlin), les « Sombres heures de Pérouges » ou encore des balades sensorielles à Blyes.

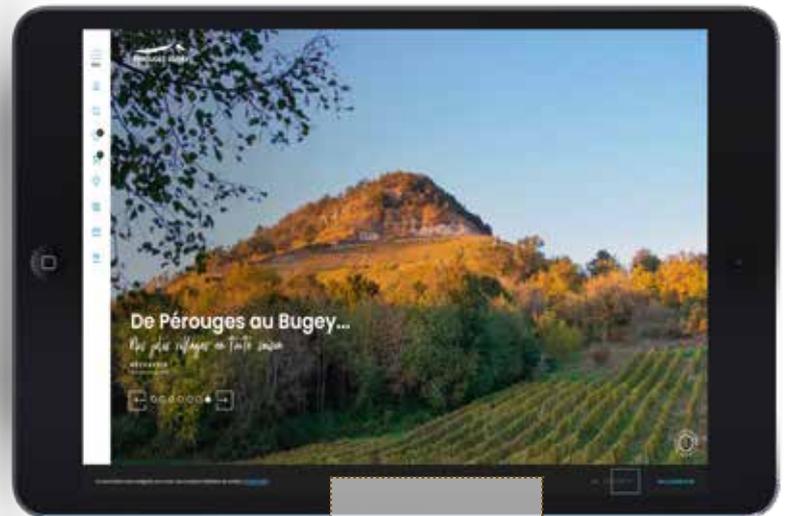
Grâce à un panel de supports réalisés en interne il est possible de découvrir les environs en s'amusant en famille ou entre amis avec par exemple l'enquête en kit ou les livrets jeu.

En terme d'accueil le bureau de Pérouges a renseigné 16743 visiteurs, le « Bocal » (point de vente de produits locaux et OT à Saint-Sorlin ouvert d'avril à octobre et en décembre a accueilli 1084 personnes dont 47 % étaient issus du territoire.

Enfin 19 accueils « hors les murs » ont sensibilisé 1384 touristes qui ont pu visionner les films de réalité virtuelle.

→ Bâtiment de l'Office de Tourisme à Pérouges

Accompagnés du cabinet AMOME, la CCPA définit, en concertation avec l'Office de Tourisme, les acteurs locaux et les membres du GIP Pérouges, les besoins et attendus pour ce nouvel équipement afin de faciliter l'accueil du public, fluidifier les flux des groupes (bus, attentes, capacité des salles d'ateliers...), anticiper l'accueil des itinérants, optimiser les espaces de travail pour le personnel membres de l'OT et les guides. Les documents de consultation en vue d'un concours d'architectes intègrent ces remarques ainsi que les obligations réglementaires en matière de critères de classement, label Accueil Vélo, urbanisme, architecture, etc.



↑ Le site de l'Office de Tourisme



Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain

Siège administratif : 143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain

Bureau d'Information Touristique (BIT) :

BIT de Saint-Sorlin-en-Bugey

33 rue du Port Rond-point - 01150 Saint-Sorlin-en-Bugey

BIT de Pérouges

Route de la cité - 01800 Pérouges

Tél. 09 67 12 70 84

e-mail : bienvenue@perouges-bugey.com

www.perouges-bugey-tourisme.com



Montant collecté
de la taxe en 2022 :

147 150€

3. La Taxe de séjour touristique

Créée depuis 2017, la taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux sur le territoire. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. 10% sont reversés au Conseil départemental de l'Ain, au titre de la taxe additionnelle.

Sont exemptés de la taxe de séjour :

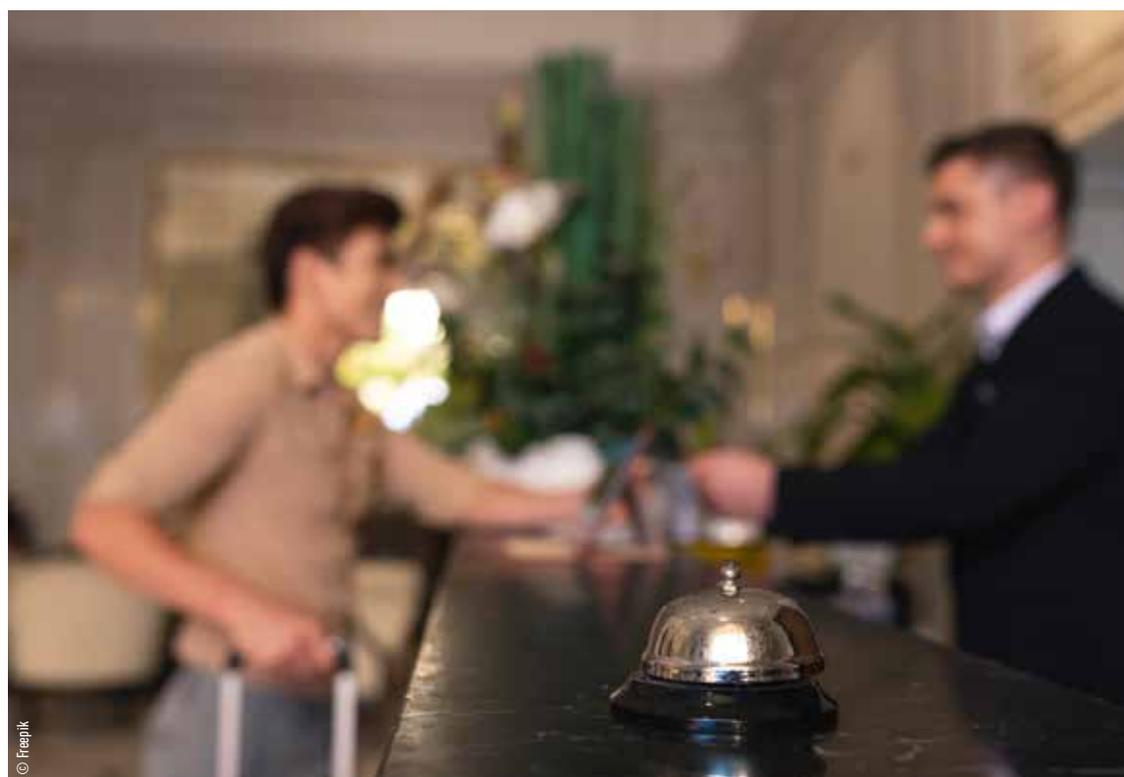
- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1 € par nuit et par personne.

Le produit de la taxe de séjour est intégralement reversé à l'Office de Tourisme puisque celui-ci est géré sous forme d'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

L'année 2022 a permis de réaliser des actions de :

- Sensibilisation des secrétaires de Mairie au référencement des hébergements, réalisation d'un guide synthétique reprenant les différentes notions de structures d'accueil touristique, procédures à respecter, mise en place de veille par les communes. Cette première action partenariale a permis d'améliorer la connaissance de l'offre et d'augmenter le nombre de meublés de tourisme inscrits sur la plate-forme taxe de séjour.
- Mise à jour des informations et accompagnement des hébergeurs

i POUR EN SAVOIR PLUS : www.cc-plainedelain.fr
RUBRIQUE TOURISME > TAXE DE SÉJOUR



© Freepik

LES ACTIONS DE PROXIMITÉ

1. Les seniors – le service du CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination



Le CLIC a pour missions :

- l'accueil et l'information du public,
- l'accompagnement des personnes à partir de 60 ans, des personnes handicapées à partir de 50 ans et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien,
- la coordination et animation gérontologique,
- l'observation du vieillissement.

En 2022, le CLIC a accompagné 1500 personnes, particulièrement dans les domaines d'accès aux droits et du maintien à domicile.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.clic-plainedelain.fr

La Semaine Bleue

Après deux ans d'absence pour cause de crise sanitaire, le CLIC a proposé en 2022 toute une semaine d'animations lors de la semaine bleue, semaine nationale destinée aux séniors.

2. Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés : un fonctionnement en réseau



Le territoire bénéficie d'un réseau de trois Maisons d'accueil de Jour à Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux.

Âgés de plus de 60 ans et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, les bénéficiaires sont ainsi accueillis à la journée afin de rompre l'isolement et participer à diverses activités. Cet accueil procure en parallèle un moment de répit mais aussi un soutien psychologique aux aidants familiaux qui mettent souvent leur propre vie sociale entre parenthèses pour s'occuper de leur proche.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.accueildejourpa.com

3 sites

un seul numéro :
Tél. 04 74 40 33 05
email : accueildejour@ehpad-lagnieu.fr

Maison d'accueil de Lagnieu
Rue Henri Dunant
01150 Lagnieu

Maison d'accueil d'Ambérieu-en-Bugey
13, rue de la commune 1871
01500 Ambérieu-en-Bugey

Maison d'accueil de Meximieux
10, rue du Guichardet
01800 Meximieux

↓ La Semaine bleue - Cours d'art floral

Le CLIC c'est :



Une équipe

composée d'une responsable / coordinatrice de service, une assistante de coordination et une assistante d'accueil.



Visite à domicile sur rendez-vous

+ Permanences sur RDV à : Meximieux / Lagnieu / Serrières-de-Briord / St-Rambert-en-Bugey



Un service gratuit



Accueil du public sur rendez-vous



Bureaux du CLIC :
46 rue Noblemaire,
01 500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 04 74 46 19 04



118
bénéficiaires

5
ateliers

3. Maison France Services

France services est un service de proximité, gratuit, à destination de tout public : sans rendez-vous, il apporte des réponses de premier niveau générales et/ou personnalisées sous couvert du secret professionnel.

En un même lieu, un agent accueille, oriente et aide dans les démarches administratives en lien avec les organismes partenaires (MSA, CAF, Pôle-emploi, CPAM, CRASAT, DGFIP, La Poste, les ministères de l'Intérieur et de la Justice). Les structures sont également en partenariat avec le département (assistante du service social), les conseillers RSA du territoire, la Mission Locale et les mairies des communes du secteur.

Le territoire de la CCPA compte deux structures : à Ambérieu-en-Bugey et à St Rambert-en-Bugey. Cette dernière dispose d'une permanence délocalisée à la mairie de Tenay, les vendredis matin. L'augmentation constante du flux a entraîné la nécessité d'intégrer un troisième agent sur la structure d'Ambérieu.

Sur ces sites, les agents mettent à disposition le matériel nécessaire aux personnes qui ne disposent pas toujours des outils numériques afin d'accéder à leurs droits. Ainsi chaque site dispose d'ordinateurs en libre-service, d'un accès Wifi ainsi que d'une imprimante multifonction : l'utilisateur peut être en autonomie ou accompagné, les habitants sont de cette manière acteur de leur parcours en réalisant eux-mêmes les demandes tout en étant soutenu par les agents.

Nouveauté 2022

Le cadre national impose une implantation de structure sur chaque canton, or sur notre territoire, celui de Lagnieu n'était pas couvert. Suite à une étude de terrain, il a été décidé qu'une implantation sur sa partie est était plus pertinente (l'ouest étant plus à proximité des structures d'Ambérieu et de Montluel). Les communes de Briord et Sault-Brénaz ont été volontaires pour s'inscrire dans cette démarche. Après une étude de projet, la décision a été prise d'ouvrir des permanences depuis la structure principale d'Agora. Les permanences ont commencé le 19 septembre 2022 et 143 accompagnements ont été réalisés en fin d'année 2022.

- Briord

Mairie : 593 route des écoles, 01470 Briord
Lundi de 9h à 12h et Jeudi de 13h30 à 16h30

- Sault-Brénaz

Mairie : 52 Grande Rue, 01150 Sault-Brénaz
Lundi de 13h30 à 16h30 et Jeudi de 9h à 12h

Chiffres pour les deux structures cumulées :

8 470
contacts en 2022

Soit 2 208 contacts de plus qu'en 2021

➔ Thématiques principales des demandes

- Le logement (CAF)
- Le RSA et la Prime d'Activité (CAF)
- La retraite (CRASAT)
- Les impôts (DGFIP)
- L'immatriculation de véhicule (ANTS)



➔ **France Services Agora**
5 rue Berthelot, 01500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 09 70 21 19 25
amberieu@france-services.gouv.fr

➔ **France Services Albarine**
108, rue du D^r Temporal
01 230 Saint-Rambert-en-Bugey
Tél. 06 22 95 90 58
strambert@france-services.gouv.fr



4. La promotion du sport et le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

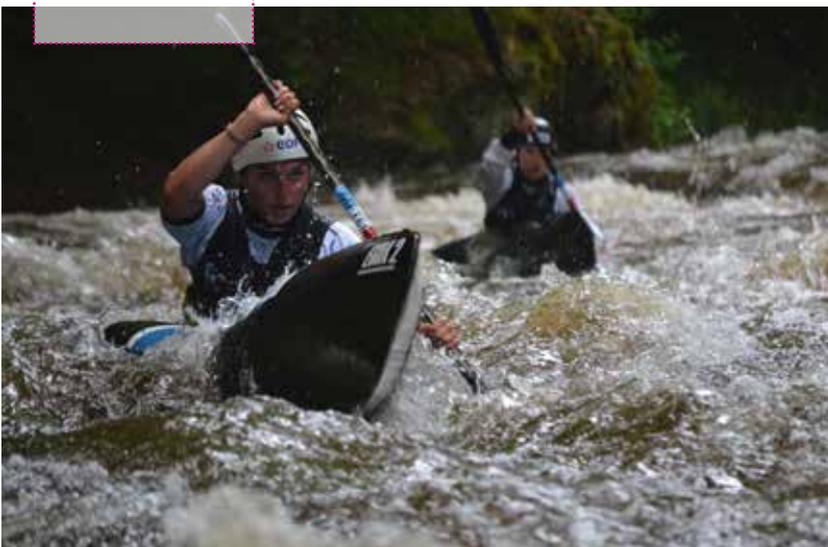
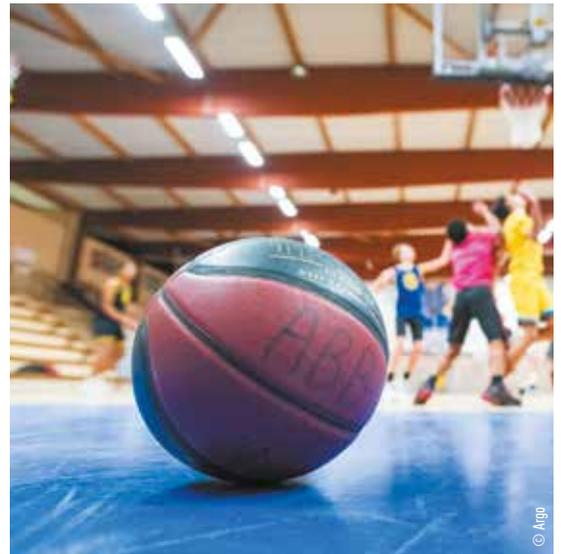
- La promotion du sport

La Communauté de communes soutient, par l'attribution de subventions, les différentes associations et clubs sportifs du territoire, lors de courses pédestres ou lors des tournois réunissant les jeunes ou les tournois handisports.

La CCPA est également fière de pouvoir soutenir les clubs sportifs et les athlètes de haut niveau de son territoire, à l'instar de Phénicia Dupras, Championne du monde en équipe de kayak.

Un soutien est également apporté aux écoles de sport labellisées.

↓ Phénicia Dupras, championne du monde en équipe de Kayak



25 écoles de sport labellisées

20 000 € de subventions

13 clubs sportifs de haut niveau aidés

59 000 € de subventions

33 associations ou clubs sportifs aidés pour leur manifestation

134 535 € de subventions



↑ La Ronde des Grangeons

→ Le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

Ouvert fin 2021, l'année 2022 est la première année de fonctionnement du bâtiment.

Avec ses nouveaux terrains de jeux, ses nouveaux espaces, la salle d'escalade, ses vestiaires, ses espaces de rangement, ce nouvel équipement répond aux besoins de ses utilisateurs qui ont trouvé leurs marques dans le nouvel équipement sportif : lycéens et professeurs du Lycée de la Plaine de l'Ain, clubs sportifs locaux et club d'escalade notamment.

↓ Mur d'escalade



© Argo

Plaine de l'Ain : terre cycliste



↓ Tour du Valromey

Avec une géographie plébiscitée par les grandes courses cyclistes, la CCPA a pu une nouvelle fois se réjouir d'accueillir le Tour du Valromey, notamment pour sa 3^{ème} étape de Loyettes à Ambérieu.

Par ailleurs, le territoire a été également honoré de recevoir la deuxième étape du Tour de l'Ain, remportée par Guillaume Martin, qui s'est déroulée de Saint-Vulbas à Lagnieu.



→ Tour du Valromey





5. La jeunesse et l'insertion

→ Subventions aux associations dans le domaine de la jeunesse

- 9 associations – 10 700 € (hors mission locale)
- Mission Locale Jeunes – 94 875 €

→ Subventions aux associations dans le domaine de la solidarité et de l'insertion

- Solidarité et insertion : 8 associations – 80 995 €

→ Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Plaine de l'Ain

- Aide de 50 € pour le stage de base
- Aide de 100 € pour le stage de perfectionnement
- BAFA : 15 jeunes – 1 295 €

6. La culture et l'évènementiel

→ Soutien à la culture et à l'évènementiel

2022 a été marqué par le retour de nombreux événements sur le territoire, après trois années perturbées par la crise sanitaire. La CCPA est restée aux côtés des associations culturelles afin qu'elles puissent renouer avec leur public en octroyant un soutien financier à leurs actions : festivals, spectacles, concerts, ateliers culturels ou encore résidences artistiques.

Ainsi, une enveloppe de 246 100 € a été réparties entre les différents associations culturelles ayant déposées un dossier de demande de subvention, représentant 29 actions subventionnées.

→ Concert de Sting au Printemps de Pérouges



→ Festival « Sous les étoiles la Place »



→ Éducation aux arts et à la culture : Nouvelle Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Sensible à la question du développement culturel et artistique, en 2022 la CCPA s'est engagée à reconduire une Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) sur son territoire. Ce projet concourra à renforcer le lien social et à améliorer la qualité de vie en milieu rural par le biais de la culture.

L'ancienne convention, signée en 2017 pour une durée de trois ans, avait été coordonnée par le Centre culturel de rencontres d'Ambronay. Ce projet – appelé Les Arts Caméléons et animé par la compagnie L'Arbre Canapas – avait été développé dans un périmètre restreint : la Vallée de l'Albarine et le quartier prioritaire d'Ambérieu-en-Bugey. En raison de la crise sanitaire, la clôture du projet a été repoussée aux printemps 2022, et s'est terminé avec un concert à danser à la Friche Cordier à Ambérieu-en-Bugey.

Un projet se clôt, un nouveau démarre. En mars 2022, la CCPA a renforcé son équipe avec un poste de Volontaire Territorial en Administration (VTA), avec le soutien de l'État. La VTA a pour mission la mise en place d'un nouveau projet structurant d'éducation aux arts et à la culture – coordonné par la collectivité – en redéfinissant son périmètre, le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Ainsi, le printemps et l'été 2022 ont vu le lancement d'une nouvelle dynamique dans le volet culturel. Avec l'accompagnement des nombreux partenaires institutionnels – la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'Éducation Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes – et des acteurs culturels du territoire, la CCPA a défini les nouvelles pistes de réflexion pour la signature d'une nouvelle CTEAC. Celle-ci s'appuiera sur les objectifs partagés parmi les partenaires du projet et sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec les artistes et leurs œuvres, la pratique artistique et le développement de nouvelles connaissances.

Afin d'assurer la continuité des actions et de faciliter le tissage de liens avec les acteurs locaux, une phase de préfiguration a été annoncée pour l'année scolaire 2022-2023. Le programme



← Atelier de danse à l'école de Faramans avec Groupe Nuits

de cette phase expérimentale a réuni quatre équipes artistiques sur trois volets :

- la danse, avec Groupe Nuits et le Centre chorégraphique national de Rillieux,
- le conte, avec Aurélie Loiseau (en partenariat avec le Centre des Arts du Récit),
- le street-art participatif, avec le collectif Passe-Mural.

Tout au long de l'année scolaire, les équipes artistiques sont en itinérance pour intervenir dans plusieurs communes et auprès de différents publics, avec des formats courts. Les actions ont démarré en décembre et se poursuivent jusqu'à juin 2023 avec de nombreuses interventions pour les enfants et les jeunes, les seniors, les personnes éloignées de l'offre culturelle en milieu rural, les familles... Plus de 3 500 personnes ont pu bénéficier de la présence des équipes artistiques sur le territoire lors de cette phase de préfiguration.

Ce nouveau projet d'éducation aux arts et à la culture, nommé *Ar(t)osons la Plaine*, continuera à « irriguer » le territoire en propositions artistiques et culturelles, afin de faciliter l'accès à l'offre culturelle, notamment pour ceux qui se sentent le plus éloignés.



↓ Réalisation d'une fresque participative avec Passe-Mural



– Recensement de l'offre culturelle associative

Suite aux constats et aux propositions du Conseil de développement – groupe culture, la CCPA a accueilli entre juin et août 2022 une jeune stagiaire, chargée de réaliser le recensement de l'offre culturelle associative du territoire.

Cette initiative met en lumière la problématique d'interconnaissance et de manque de visibilité de l'offre culturelle, ciblée comme prioritaire par les membres du groupe culture. Ainsi, dans le cadre de ce stage, toutes les communes du territoire ont été sollicitées pour fournir les renseignements nécessaires à la création d'un inventaire d'associations culturelles. 341 associations ont ainsi été répertoriées, bien que ce recensement ne soit pas exhaustif.

En parallèle, la population a également été sollicitée pour répondre à une enquête concernant les habitudes culturelles. Les réponses ont été collectées en ligne et in situ, lors de marchés hebdomadaires, et donnent un aperçu des grandes tendances exprimées par les habitants.

Les données collectées et répertoriées alimentent les réflexions et les nouvelles propositions du groupe culture, afin de développer prochainement des outils et projets d'intérêt intercommunal.



↑ Réunion du Conseil de développement

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain
Tél. 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr
www.cc-plainedelain.fr